

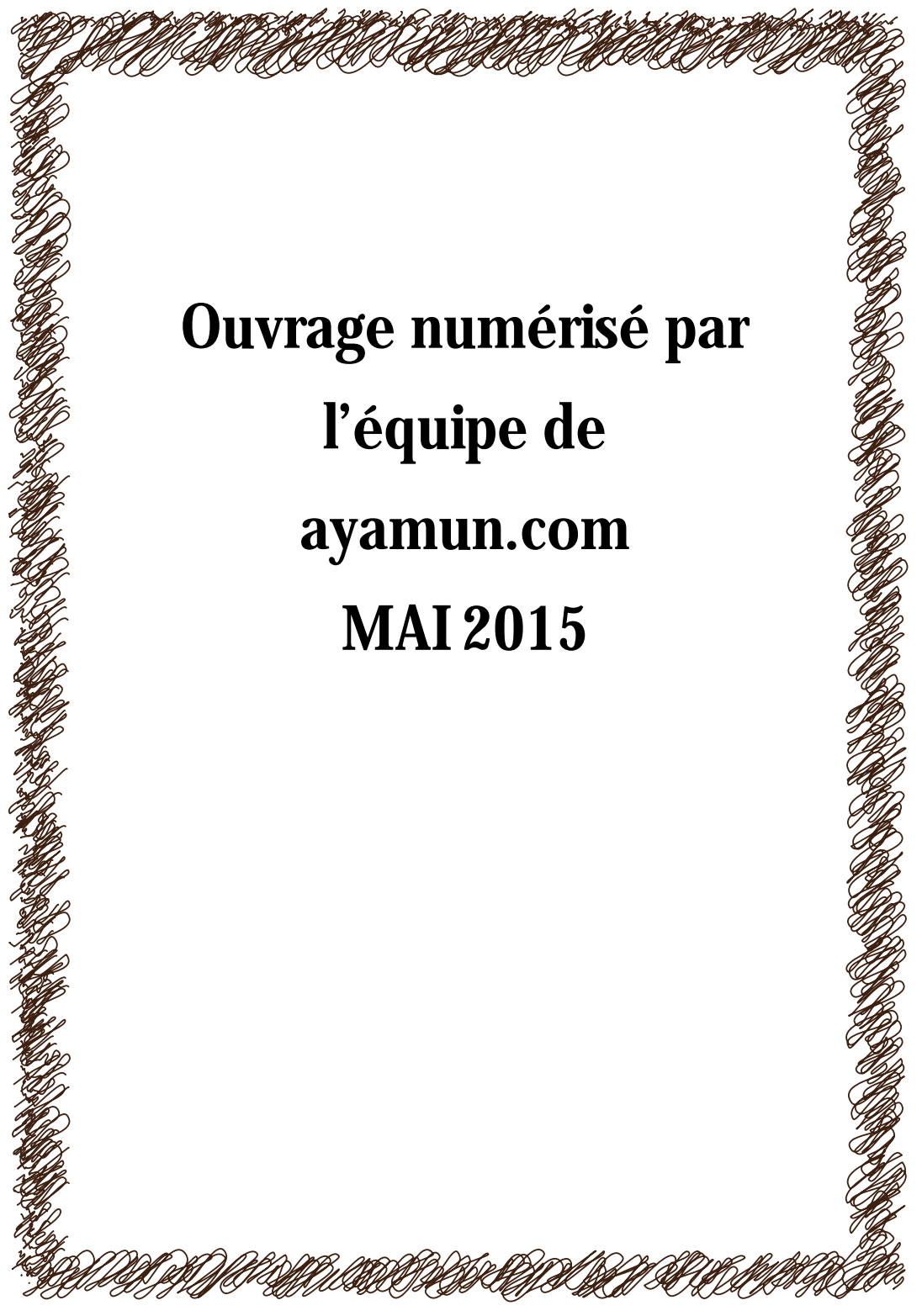
Le Fichier Périodique

N° 118

1973 (II)

J. CROUZET

FETES RELIGIEUSES



**Ouvrage numérisé par
l'équipe de
ayamun.com
MAI 2015**

A V E R T I S S E M E N T

Comme nous l'avions laissé prévoir dans notre introduction la qualité de la présentation a "notablement" souffert du recours à la ronéo: difficulté de la frappe, difficulté de la correction des stencils, manque d'expérience... Cela est d'autant plus regrettable que nous avons relevé, entre autres, les mêmes défauts techniques (cf. p. I05 et I06) dans la recension de l'ouvrage de W.S. Cuperus, (imprimé en typographie, il est vrai).

E R R A T A (texte kabyle)

LIRE	AU LIEU DE
p.8 l 24 agur	aur
p.16l 8 ṭhellisen	ṭhellisen
l 17 i-ṭtemman	i-ṭtemnan
p.18 l 21 adyeṭṭergigi	adyeṭṭerrgigi
l 22 eacr-eyyam	eacra eyyam
F.20 l 5 bbadda (Ia)	bbadda (d)
l II imawlan	imalan
p.22 l 9 a t teffer	a t taffer
p.22 l II teffren	teffren
l 22 ṭtalaben	ṭtalaben
p. 24 l 4 adyim̄ur	ayim̄ur
p.26 l 2 a m yezad	a m yezad
l 3 a m yefk	a m yefk
l 20 deg-ehham-is	deg-ehham-is

LIRE	AU LIEU DE
p.28 l I yozzduk ^e l	yezzd ^e kel
p.28 l I2 yeṭṭeṭj ^e jimen	yeṭṭiq ^e jimen
l I5 mliḥ	milḥ
p.30 l I4 ernun imeeraden	ernun. imeeraden ...
p.32 l 6 alegg ^o ay	alegg ^o ay
p.42 l 2 di lemb ^o asem	di- lemb ^o asen
l I3 di Leq ^o ran	di L ^o ran
p.44 l 20 musayalen	musalayen
p.48 l 22 a t sudnen	a sudnen
p.50 l I8 zzizdigent	
p.52 l 5 s-umuḍ n eNNbi	s-umuḍn- eNNbi
p.54 l. I8 lemb ^o akel	lemb ^o akul
p.56 l I di kra n tuddar	di kra tuddar
l 4 imsebriden	i-imsebriden
p.60 <i>dermier mot</i> : alamma	alam-
p.62 l I3 taeqled (taeqled?)	taeqled
p.64 l 2 lhayat	
l 22 Rebbi l-lealamin	
p.72 l 6 teacurt	teacurt
p.78 l I tirebbue	
p.80 l I9 leeqadi	leeqadi
p.82 l I6 ettemman	ettman
p.84 l I0 win	wen
p.88 l I6 afwad: ṭṭasa, ul	afwad , tasa, ul
l 2I aglim	aḥim
p.90 l I7 al-lhila	al-hila

E R R A T A (texte français)

LIRE	AU LIEU DE
p. 8 l 2 Maghreb	aghreb
p. 9 l I la part	la aprt
p. 13 l 2 traditionnelle	traditioenelle
p. 15 l 6 n'entraîne pas	n'estraîne pas
p. 21 l 23 s'adonnent	s'adonnet
l 28 au café	au cafés
p. 33 l 7 sa peau est douce	sa chair est tendre
p. 43 l 30 ils en gardent	ils en garde
p. 45 l 27 tajmât	tajmît
p. 47 l 2 au cours	au cors
l 30 gens	gens
p. 49 l I marché	marhé
l 8 aperçu	apreçu
l 10 si on l'a aperçue	paerçue
l 20 dans notre secteur	notres
l 33 se cognent	se cognet
p. 51 l 19 tajmât	tajmît
p. 53 l 12 contenance	contenace
p. 55 l I pour qui	pourqui
l 14 feux follets	feux folets
l 15 seuil	seil
l 35 les enfants	les enfats
p. 61 l 5 un mets	un met
l 18 demi-cercles	cercles

LIRE	AU LIEU DE
p.63 l 9 toute-puissance	tout-puissance
p.65 l 22 d'entre elles	d'ente elles
l 25 prenons	prenos
p.67 l 22 embrassera	embrasser
l 28 jusqu'au	jusq'au
p.75 l 27 recherchés ni affectés; recherchés, affectés	
p.81 l I cuisson	cuisson
p.97 l 15 comme habit de la..	comme habit, de la..
p.101 l 4 Ce premier	Ceppremier
p.102 l I mesure où	mesure o
p.105 l 8 quelques remarques	quelques emarques
l 15 temps	tem s
p106 l 4 manifeste que	manifesteque

I N T R O D U C T I O N

Ce numéro, bien qu'artisanal, n'a vu le jour que grâce à la collaboration désintéressée de M. Alain, L. Brousse, J. Delheure, P. Claverie et H. Genevois.

Un malheureux concours de circonstances nous obligeait soit d'arrêter les publications soit de recourir à la ronéo. Nous avons préféré la dernière solution, tout en sachant que la présentation en souffrirait notablement.

Ce ne fut pas une tâche aisée que de présenter les notes de Crouzet sur les fêtes religieuses. Œuvre de jeunesse, avec des notations peu sûres, inconstantes, voir même des structures syntaxiques franchement inacceptables, parfois calquées sur le français, ces notes furent rédigées il y a un demi-siècle; même leur mise en forme trahit nettement un esprit cartésien. Elles sont donc sujettes à la plus grande méfiance quant à leur valeur linguistique.

Aussi ne prétendons nous nullement en faire une édition critique. Une certaine régularisation s'imposait cependant.*

Nous avons adopté la transcription habituelle du Fichier, sans majuscules pour les débuts de phrase.

Des morphèmes ou syntagmes, syntaxiquement indispensables

* Un exemple de texte non régularisé cf. p. 38 (note I)

bles, ont été ajoutés entre parenthèses.

Un autre écueil était à éviter: celui des nombreux flottements dus aux origines différentes des informateurs. Ainsi, au lieu d'écrire comme dans le manuscrit "nithti a th sir'dent ad' uqmet" nous avons écrit "nitenti a t sident ad ugment" en maintenant "-nt", sans assimilation (cf. p. 80 l.3)

Cette interférence de plusieurs aires dialectales se retrouve également au niveau sémantique: p.ex. "aḥeddur et aḥdir" (p.22 en bas).

Les nombreux emprunts à l'arabe p.ex. adar(28), ḥḥaraja, temyiz (42), ṣṣāur (60), l ard (60), lmusem (16, 42,72)... s'expliquent par le sujet traité (fêtes religieuses) et le milieu culturel probable des informateurs (chikhs ou tolba).

La quasi-totalité des notes qui accompagnaient le manuscrit ont été insérées dans le texte: elles sont légèrement en retrait.

Donc, malgré leur intérêt linguistique douteux, on peut y glaner quelques particularités:

- les noms de nombre: sin d atmaten(72, l.13) mais "snat telḥamin" (78 l.7).
- les conjonctions "mti" et "a m a" (avec aoriste), correspondant respectivement à "mi" et "mⁱ ara".
- l'aoriste en emploi absolu (à moins qu'il s'agisse d'un intensif mal noté. (72 l.3-4)(73 l.4)(76l.4,9)

Du point de vue sémantique sont à noter:

-le verbe "efri"(84), la différence entre "ncd" et "erd" (20) et le mot "tisiya" (p.40 note II).

L'intérêt de ces pages reste donc surtout ethnographique. Une foule de détails s'offre au lecteur:

dans le domaine religieux :

le jeûne expiatoire (38/39); le congé des tolba (18/19; 50/51); le discours du chikh avec un beau passage sur Dieu s'adressant au nouveau-né (62/63); le barème concernant les "furuh" (46/47) ou le muid du prophète (52/53).

dans le domaine social:

procédés de partage de viande (68/69); ritournelles des enfants (24/25) (50/51).

ou simplement familial: (30/31; 88/89).

BENAZIEZ Khaled continue à nous apporter son concours; nous relevons, caustique mais pleine d'humour, sa critique d'une jeunesse follement friande de la mode vestimentaire (96/97).

Finalement nous remercions P.Claverie pour sa re-
cension aussi rigoureuse que pertinente (98).

P.R.

Monsieur Jean CHOUZET, ancien professeur à l'École Normale d'Instituteurs d'Alger-Bouzaréa, était né en 1885 en Savoie où il fit ses études (École Normale d'Instituteurs d'Albertville). Son premier poste lui fut attribué en 1899 (Brumettaz-Clarafond, Savoie).

Il vint en Algérie en 1900 et fut, durant cette année, élève à la Section Spéciale de l'École Normale d'Alger. Son stage achevé, il fut d'abord nommé en Oranie. En 1906, il fut affecté en Kabylie, à l'école d'Ait-Sâada, et commença à s'intéresser à la langue kabyle (Brevet en 1908). En 1909, il est instituteur à Michalet. Il obtient le diplôme de Langue Berbère en 1914, puis celui de langue Arabe (Alger) en 1916. Il est nommé Officier de l'Instruction Publique en 1924. En 1933, il publie avec M. André Basset une "Grammaire de Langue Berbère (Dialecte Zouacoua)".

Après sa mort, survenue vers 1950, plusieurs registres de notes manuscrites furent remis au Fichier de Documentation Berbère. Elles étaient relevées dans l'une et l'autre langue, arabe ou berbère. Parmi ces

dernières, dont une retranscription de l'ouvrage de SI S. Boulifa (2e Année de Langue Kabyle), certaines seulement furent éditées. Parmi celles demeurées inédites, se trouvait un ensemble de textes ayant trait aux Fêtes Religieuses en Kabylie, composés par deux ou trois informateurs différents. Il est permis de supposer que ceux-ci étaient des collègues de M. J. Crouzet alors qu'il enseignait à Michelet. L'un ou l'autre de ces textes seulement fut retranscrit et traduit par J. Crouzet.

Malgré cela il nous a paru particulièrement intéressant de publier tous ces textes. Sans doute ne constituent-ils pas une étude systématique des fêtes religieuses; ils se contentent de relever avec une exactitude scrupuleuse les gestes et rites qui les constituent aux yeux des usagers, comme aussi l'explication, parfois insuffisante, qu'en donnent les chikh de village. A ce titre ils sont des documents-témoins de traditions séculaires, assez souvent dépassées de nos jours, mais dans l'immense majorité des cas encore profondément vivaces.

PUBLICATIONS du FICHER PERIODIQUE
ayant trait aux Fêtes Religieuses en Kabylie.

---:---:---:---:---:---:---:---:---

- 1947 *Le Calendrier Musulman.*
1950 *Tâachourt - El Mouloud.*
1953 *Les Fêtes Religieuses - Dialogues d'étude (Initiation au Kabyle. 2e volume. pp.22 et suiv.)*
1964 *Le MOUTON, sacrifice de la Grande Fête - (Valeur du sang. Rites et Pratiques à intention sacrificielle. N°84. 1964-IV, pp.5-39).*
La TINECHRET du 27e. jour de Ramadan. (Valeur du Sang. Rites et Pratiques à intention sacrificielle. N°84. 1964-IV, pp. 63-67).
1966 *ELFETRA, aumône de rupture du Jeûne. (Aumône et redevances religieuses. N° 91. 1966-III, pp.4-9*
1969 *SOUPERS des Fêtes. (La Femme Kabyle. Les travaux et les jours. N° 103. 1969-II, pp. 32-45).*

AUTRES PUBLICATIONS :

- 1973 *Al-Açala, Alger, 3ème année, N° 12, Janvier/Février. Décisions et recommandations du Congrès des Ministres des Affaires Religieuses Islamiques et des ~~imams~~ ^{chefs} des pays arabes (texte arabe)*
- p.167-170 : Importance maintenue à la vision de la lune pour décider du début des mois lunaires
- p.149-163 : le comput hégirien basé sur le regard scientifique.

CALENDRIER MUSULMAN

des FETES RELIGIEUSES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Les manifestations religieuses communautaires de la vie du peuple kabyle - comme de tout peuple musulman - célébration des fêtes et jeûne du Ramadan, également appelés "lâwacher", sont réglées d'après le calendrier musulman.

Le comput de l'ère musulmane commence, on le sait, avec l'Hégire (16 Juillet 622 de notre ère). De plus l'année islamique est une année lunaire, composée de 354 ou 355 jours (dans un cycle de trente ans, onze années ont 355 jours et les autres 354). Cette année est donc plus courte que l'année chrétienne, solaire, de onze jours environ. Il en résulte que les fêtes musulmanes sont mobiles et peuvent tomber en toute saison.

Voici maintenant la liste des mois et des fêtes qui sont célébrées durant leur cours.

I. Muh'arram (kab. ağur n-eteacurt, mois de l'Achoura). C'est le premier des mois de l'année et son premier jour en est le début (ras elâam). C'est un mois de mauvais augureau cours duquel on devrait, en principe, s'abstenir des réjouissances familiales

Le dix de ce mois est l'Achoura (kab. taæacurt),

équivalent du Youm Kippour. Cette fête introduite au Maghreb par la dynastie Fatimide est la commémoration de la mort d'Alh'usayn, petit-fils d'Ali, gendre du Prophète, à la bataille de Karbala (680/61). Une légende, plus connue des tobas que le fait précité, rapporte qu'en ce jour Dieu aurait pardonné à dix prophètes et qu'il accorderait encore son pardon à ceux qui jeûnent ce jour-là.

2. S'afar (kab. agur ger-tæcurt d-Elmulud, mois entre l'Achoura et le Mouloud).

3. Rabiâ l'auwal (kab. agur el-Mulud, mois du Mouloud). Le douze de ce mois on célèbre Almawlid, la naissance du Prophète (kab. Elmulud).

4. Rabiâ tani.

5. Jumada lula.

6. Jumada l'okhra (kab. erbib).

7. Rajab (kab. erjeb), Le vingt-sept de ce mois on commémore "laylat elmiâraj", la nuit de l'ascension au cours de laquelle Muhammed fut ravi au ciel et y reçut d'Allah la révélation définitive des cinq prières quotidiennes.

Le jeûne durant ce mois et le suivant est facultatif et très méritoire.

8. Châban (kab. aur n-etceebant, le mois de Tachâbant). Le 15 de ce mois on célèbre la Tachâbant dont la nuit est dite de la répartition des biens (qessam l-lezraq), car cette nuit-là les Anges ins-

orientent sur leurs tablettes la apt de biens dévolus à chacun pour l'année qui commence.

Au soir du dernier jour du mois on mange le souper appelé du "fais-moi patienter" (imensi n-şebberni) à la veille du Ramadan qui commencera le lendemain.

9. Ramad'an (kab. agur er-remdan, le mois de Ramadan). C'est le mois du jeûne, mois saint entre tous, fête continue pour l'esprit et le corps durant la nuit.

Le vingt-sept de ce mois est dit "sebea-w-ecrin" Les gens instruits savent que cette nuit est la fameuse nuit du destin (ar. Laylat elqadr) "durant laquelle nous avons fait descendre le Coran. La nuit d'Alqadr vaut plus que mille mois. Dans cette nuit les Anges et l'Esprit descendent dans le monde, avec la permission de Dieu pour régler toutes choses". (Cor. XCVII. Cf. également XLIV, 2-3).

10. Chauual (kab. agur l-leid tamezyant, le mois de la Petite Fête). Il débute par l'une des plus grandes solennités religieuses en Kabylie, "Âtd elfit'r" la fête de rupture du jeûne (kab. leid tamezyant, la Petite Fête).

11. Du lqâda (kab. agur ger-leeyudat, le mois d'entre les deux Fêtes). On l'a ainsi surnommé "bu l-lejlibat (bu-tejlibin), le mois des troupeaux que l'on amène sur les marchés pour permettre aux acheteurs de se procurer le mouton de la Grande Fête.

, 12. Du-lh'ijja (kab. agur l-leid tamedrant, le mois de la Grande Fête). C'est par excellence le mois du Pèlerinage à La Mecque, d'où son nom, (Cor. V, 2, 98) Le dix de ce mois on célèbre "âid l'ad'h'a, la Fête des Sacrifices: (kab. leid tamedrant, la Grande Fête), commémorative du sacrifice de Sidna Ybrahim.

Telle est la liste et la datte officielle des solennités religieuses (kab. leewacer) célébrées avec un éclat plus ou moins grand en pays kabyle. D'aucuns y ajoutent "Yennayer", premier jour de l'année agraire, marqué par un souper spécial, (imensi ggenayer). A noter, en terminant, qu'il peut y avoir un écart d'un jour entre les dates du calendrier et l'apparition du premier quartier de la lune sur un horizon donné, seule, autorise le début de la fête pour les populations d'un secteur déterminé.

R I S A L A

(EPIRE sur les éléments du dogme et de la Loi de l'Islam selon le rite malikite d'IBN ABI ZAYD AL-QAYRAWANI.

Traduction Léon Bercher, Ed. Jules Carbonel.

Alger. 1945)

Les extraits que l'on va donner de cette RISALA permettront de se faire une idée de la conformité de l'enseignement des chikhs de village avec la doctrine

officielle des docteurs en Islam.

I. La PRIÈRE des DEUX FÊTES (Petite et Grande)

La prière des deux fêtes est une pratique traditionnelle d'obligation. L'Imam et les fidèles sortent de chez eux pour s'y rendre après le lever du soleil et de manière à arriver au moment fixé pour la prière. Elle ne comporte ni appel ni réappel... Puis (l'Imam) dit le tachahhud et le salut final; puis il monte en chaire et fait le prône. Il s'assoit au début et au milieu de celui-ci, puis il se retire. Il est recommandé qu'au retour il prenne un chemin autre qu'à l'aller. Cette recommandation vaut aussi pour les fidèles". (op. cit. p. 99).

2. Jeûne surérogatoire au cours des fêtes.

"Il n'est pas permis de jeûner le jour de la fête de la rupture du jeûne, ni le jour des Sacrifices (de l' 'Aïd al-Kabir). On ne jeûne pas non plus les deux jours qui suivent celui des Sacrifices...Le quatrième jour de l' 'Aïd al-Kabir ne doit pas être jeûné par le jeûneur bénévole, mais il sera jeûné par ce lui qui en a fait voeu ou par celui qui se trouve dans une période de jeûne continu (compensatoire) commencée avant ce jour." (op. cit. p. 121).

" Le jeûne surérogatoire est une pratique désirable, de même que le jeûne du jour de 'Achoura, du mois de Rajab, du mois de Chd'ban, du jour de 'Arafat (veille de la Grande Fête) et du jour de la tarwiya (provision d'eau pour la station à A'rafat). Pour celui qui ne fait pas le pèlerinage, le jeûne du jour de A'rafat est plus méritoire que pour le pèlerin ".
(op. cit. p. 291).

3. De l'impôt de rupture du jeûne (zakat alfitr)

"La zakat al-fit'r est une pratique traditionnelle obligatoire instituée par l'Envoyé d'Allah (faveurs et bénédictions sur lui). Elle est dûe par tout musulman, majeur ou mineur, de l'un ou de l'autre sexe, libre ou esclave. Elle est pour chaque assujetti d'un gâ' de la contenance du gâ' du Prophète (faveurs et bénédictions sur lui) de la nourriture la plus répandue dans chaque pays.... Il est recommandable de s'acquitter de cette zakat dès l'aurore du jour de la rupture du jeûne. Il est également recommandé de rompre le jeûne ce jour-là avant de se rendre au muçallâ, ce qui n'est pas le cas pour la fête des Sacrifices. Cependant, pour l'une comme pour l'autre fête, il est recommandé que le fidèle aille par un chemin et revienne par l'autre." (op. cit. pp. 140-141).

4. Sacrifice de l'A'ïd al-Kabir (d'ah'iya).

" Les sacrifices désignés sous le nom de ad'h'-iya (pl. de d'ah'iya) sont d'obligation traditionnelle pour qui peut les faire. Le minimum de ce qui peut être considéré comme valable et suffisant pour ce genre de sacrifices, c'est, s'agissant d'ovins, un jedha', c'est à dire un animal d'un an révolu ou, selon une autre opinion, de huit mois (au moins), ou de dix mois selon une troisième opinion. Pour les caprins, c'est un thanî, c'est à dire un animal de plus d'un an qui est entré dans sa deuxième année. Pour les sacrifices dits ad'h'iya, quand on prend pour victimes des caprins ou des bovins ou des camelins, l'animal devra au moins être thanî. Chez les bovins le thanî est l'animal dans sa quatrième année. Chez les ovins, les mâles non châtrés sont préférés, pour la d'ah'iya, aux mâles châtrés. Ces derniers sont préférés aux femelles qui, à leur tour, sont préférables aux caprins mâles et femelles. Les caprins non châtrés sont préférables aux caprins femelles et celles-ci sont préférables aux camelins et aux bovins pour les sacrifices dits d'ah'iya.

Pour les sacrifices dits hadâyâ (faits en cours de pèlerinage), les chameaux sont préférables. Vient ensuite les bovins, puis les ovins, puis les caprins. Mais quelle que soit l'espèce à laquelle

appartient la victime, elle ne devra être ni borgne, ni malade, ni nettement boiteuse, ni maigre au point de ne plus avoir de graisse. On devra (en somme) éviter soigneusement de choisir un animal présentant un vice quelconque. (C'est ainsi qu'on ne choisira pas une bête très petite, ni une bête à l'oreille coupée ou à la corne cassée, si la blessure qui en résulte est encore à vif, sinon, on peut choisir une telle bête.

L'homme égorgera lui-même sa victime en lui tranchant la jugulaire après que l'Imam aura fait le sacrifice selon l'un des deux modes d'égorgement, au matin du jour des sacrifices (10 Dhou-l-H'ijja). Celui qui a fait le sacrifice en employant le mode d'égorgement dhabh' avant que l'Imam n'ait lui-même sacrifié devra recommencer son sacrifice...

Les jours de sacrifice (pour l'A'ïd al-Kabir) sont au nombre de trois au cours desquels on égorge jusqu'au coucher du soleil. Parmi ces trois jours, le premier est le préférable. Le fidèle qui laissera passer jusqu'à l'après-midi du premier jour sans faire son sacrifice fera bien, selon l'opinion de certains docteurs, d'attendre au lendemain matin du second jour.

On ne doit rien vendre des victimes d'ah'iya, ni peau, ni autre chose.

Lors de l'égorgement par dhabh', on place la

victime en direction de la qibla et le sacrificateur dit : "Bismillâh: 'Et Allâh:akbar!" Si, pour le sacrifice d'ah'iya, il ajoute ces mots : "Seigneur, accepte cela de nous!" il n'y aura aucun inconvénient à cela. L'oubli de la formule Bismillâh lors de l'égorgeement des victimes, d'ah'iya ou autres, n'entraîne pas l'interdiction de manger la chair des dites victimes..... (op. cit. pp. 153-155).

5. La 'idda (retraite légale de la femme répudiée ou veuve).

La 'idda de la femme libre répudiée par la triple formule est de trois *qur'*, qu'il s'agisse d'une femme musulmane, chrétienne ou juive... Les *qur'*, ce sont les périodes de pureté légale entre les menstrues. Si la femme n'est pas encore menstruée ou a dépassé la ménopause, la 'idda est de trois mois... La 'idda de la femme libre devenue veuve est de quatre mois et dix jours, qu'elle soit impubère, que le mariage ait été consommé ou non, qu'elle soit musulmane, juive ou chrétienne"... (op. cit. p.195).

T A C A C U R T

taacurt d elmusem n-eddin el-lislam; yesstheq
ateṭṭufetṭel degg-iwen wass di tmurt gginselman; i-
hessaben useggas gginselman ur ṭṭemlilin ara dayem,
iwakkn adaedlen ass n-tmeyra; mkul lferqa teṭṭay a-
wal n-eccii;-ennsen i y-asn ifettun.

laṣel ggism-is iruh-eḍ degg-awal "secra", meḥ-
sub d elweqt i g i ṭṭellisen zik-enni lmummin tis
secra degg-ayla-nnsen i ṭṭeddigen f-rebbi.

ferrqen lescur s-elheqq gr-ezzaweyyat, imrabden,
izawaliyen d igellilen.

trennu-ḍ aggur af-leid tamedqant; teṭṭili ass
(wis, secra degg-aggur em-muherrem; teṭṭalas s i n
wussan.

ṭqarib-is, laeqqal n-tuddar ṭnejmaḥen s-leḥkum
n-lamin; jemeen idrim en-tmecret.

yeṭṭamer lamin i-ṭṭemnan adjemeen idrimen n-tme-
cret yur-medden n-ṭṭerrubt-ennsen ad as-ta-iḍ awin.

ṭṭemcawaren af-erray n-taddart; akken nnan med-
den, adhedmen; a ḍ aṣen lmal ara zlun ass n-teacurt
neṣ a ḍ-ajwen irden ara yefreq lamin af-igerray l-
leibad.

L'ACHOURA

L'Achoura est une des solennités de la religion musulmane. Elle devrait être célébrée le même jour dans tout l'Islam. Cependant les gens chargés du comput de l'année musulmane ne sont pas toujours d'accord pour fixer au même jour cette réjouissance. Aussi chaque groupement se réfère-t-il à la décision du chikh qui la dirige.

L'origine du nom de l'Achoura vient du mot arabe "achra", dix, car c'est le moment où autrefois les croyants versaient la dîme de leurs biens en offrande à Dieu.

Ils répartissent cette aumône équitablement entre les zacuias, les marabouts, les pauvres et les malheureux.

L'Achoura se situe un mois après la grande fête, le dixième jour du mois de Mouh'arram. On doit lui consacrer deux jours (au moins).

C O L L E C T E pour une T I M E C H R E T

Aux approches de la fête les notables du village se réunissent sur l'ordre de l'amin, ils font la collecte pour une "tinechret".

L'amin ordonne aux responsables de rassembler l'argent chez tous les membres de leur clan familial et de le lui remettre.

On fait une consultation sur les désirs du village: selon ce qui est dit, on agit; on achète du bétail pour l'égorger au jour de l'Achoura, ou bien on se procure du blé qui sera réparti entre tous les individus (du village).

tikwal mti tejhed ssadaqa, t̄t̄ayen elmal, t̄t̄ajwen
irden.

tejhed ssadaqa mⁱ aa yili yelha useggas, m aa yili
terbeh tfellaht, m aa ð rebhen iminigen.

melmi jemeen idrimen, adyini lamin i-t̄temman m-kul
aherrub adyefk yiwen wergaz iwakken a ð ayen lmal
di-ssuq i-tmecret. mi ð uyen lmal, adefken i-wal-
beed umeybun n̄y i-ugujil frak d-ennefs ney zuj
frak iwakken a ten yeks kra bbussan ar ð-awed tea-
cort.

ccih en-taddart deg-nejmas yeqqar-ed i melmi ta-
sacurt; yeqqar-ed curut ara eiwden igad ikedren i-lwa
cul-ennsen.

yesstheq atetwabettel lehyda d-lhedma n-tadut
yumayen qbel tasacurt, t̄qarib zzuq (n-) tmeddit;
yesstheq atetwabettel mkul lhedma haca ma ð ayn ur
yezmir ara hedd a t yekkes, am yecban nwal, afra,
tarda. ass n-teacurt s-yiman-is, lhedma tet̄t̄uherrem
aff-akken nnan leqran.

win ara ihalfen akken nnan set̄tin l-lkizab l-leq^o-
ran adyetteergigi kra a yekk di-leemr-is.

ttelba sessum eccra-eyyam n-trik: hems-eyyam q-
bel tasacurt, yumayen en-teacurt, telt-eyyam mbeed
tasacurt; leqwanen l-leqran adetwatebeen; imeqranen
bbehham qqaren af-ebtal n-eccfel.

Parfois quand la collecte est forte, on achète des bêtes et du blé.

La collecte est forte quand l'année est bonne, la récolte abondante; quand les émigrés ont gagné beaucoup d'argent.

La collecte terminée, l'amin charge les "tomman", responsables de chaque quartier, de désigner un homme pour aller au marché acheter les bêtes en vue de la timechret. Les bêtes achetées sont ensuite confiées à un pauvre ou à un orphelin qui, pour un franc et demi ou deux francs, en assurera la garde au pâturage durant les jours d'attente de l'Achoura.

R E G L E M E N T A T I O N de la F E T E

Le chikh du village, au cours d'une assemblée, fixe la date de l'Achoura. Il fixe également les réglementations que devront répéter les assistants aux membres de leurs familles.

Il faut que cesse tout travail de couture et tout travail de laine et cela deux jours avant l'Achoura à partir de deux heures du soir. Il faut arrêter tous travaux à moins qu'ils ne soient indispensables comme la cuisine, le nettoyage, le balayage ou la lessive. Le jour proprement dit de l'Achoura tout travail est interdit ainsi que le dit le Coran.

Celui qui ne respectera pas ces prescriptions des "soixante divisions" du Coran ne manquera pas de trembler pour le restant de ses jours.

Les tolba ont dix jours de vacances: les cinq qui précèdent la fête, les deux de la fête elle-même et les trois jours qui la suivent. Ces prescriptions du Coran doivent être observées et les chefs de famille rappellent cet arrêt du travail.

idelli-nni imeqranen ṭtuzumen. (1)

irgazen ṭṭaken lehwayj-enssen ar: tarda; ṭṭemsettalen
aqerru ttamart, ccucufen, ṭṭheggin iman-enssen i-tzal-
lit unejmus.

arrac akken-nniden. tilawin n-tama bbadda (in)di-
lwacul ṭṭrukent ar-tala adsirdent icettiden. mti (a-)
uyalent, ṭṭummunt tenndent mlih aham d-elhara;
ṭṭgerrizent lehwal, ṭṭtecruruqent kul-ci s-tezdeg.

meḥsub ḥayem, di-leud (2) l-lmusem n-teacurt ,
yeṭṭili zziwaj d-lehtaha; imawlan n-tmeyra ferhen ,
ṭṭtuqimen urar; tameddit imalan l-lferh necden lji-
ran d-uzar-enssen, seedayen id s-elferh .

necden meḥsub eerden: qqaren necden m-aa yili
tella tmeyra ; a k yini bab n tmeyra "necdey-k
ar-tmeyra ass muda lflan".

ma ulac tameyra qqaren "eerden"; m-aa temmagred
albib-ik g-ebrid a s tinid "eerdey-k atteqged
lqut yid-neḥ".

azekka-nni, imeqranen ṭṭuzumen diyen.

essbah adsirden udmawen-enssen adelsen lehwayj-
enssen; mkul yiwen adiruh ar-cceyl-is : irgazen ṭṭru-
hen al-leqhawi, arrac ṭṭturaren, tulawin truhunt ar-
tala. imekli, amm-ayagi iseddan.

* tameddit teṭnawal seksu leali ggirden, teṭger-
riz lmerqa, teggar aksum yeffren di-leid tamedqrant

P R E P A R A T I F S

La veille les personnes d'un certain âge s'adonnent au jeûne. (1).

Les hommes donnent leurs habits à laver; ils se font couper cheveux et barbe, ils se baignent et se préparent à la prière de l'assemblée.

Les enfants font de même. Les femmes d'âge moyen de la famille (1a) s'en vont à la fontaine faire la lessive. A leur retour elles balayent soigneusement la maison et la cour intérieure; elles nettoient les ustensils: tout rutilant de propreté.

Presque toujours, durant la solennité (2) de l'Achoura, on célèbre mariages et circoncisions. Ceux qui font une telle fête sont tout heureux et organisent des danses. Le soir venu, ils invitent voisins et parents et passent la nuit dans la joie.

"Inviter", il y a deux mots (en kabyle) pour dire cela: on dit "enched" pour inviter à une fête, "Je t'invite à la fête pour tel jour".

Mais si ce n'est pas une fête, on emploie le mot "âredh"; on rencontre un ami en chemin, on lui dit: "Je t'invite à venir manger avec nous".

Le lendemain les personnes âgées s'adonnent encore au jeûne.

J O U R S de la FÊTE

De bon matin on se lave le visage, on s'habille et chacun se rend à ses occupations: les hommes vont au cafés, les enfants vont jouer et les femmes partent à la fontaine. Le déjeuner est celui de tous les jours.

Le soir la femme prépare un bon couscous de blé et fait mijoter un excellent bouillon, (dans lequel) elle met la viande mise de côté à cet effet au jour de la Grande Fête

d-leeqaḡer.

di-leid tameḡḡrant tēffren tayḡrut tayeffust ikerri
l-leid i-teacurt.

lweḡt n-elmaḡkla mti ḡ-yebbed, adēerden imawlan
bḡeḡḡam timusniwin d-yelbiben (3).

mti ḡḡan imensi, ameḡḡran di-leemer bḡeḡḡam ad-
iḡelli lhedra adyeḡḡer ddaḡwa l-lḡir i-yigad (ḡ)yez-
zin.

tamḡrayt bḡeḡḡam aḡejmeḡ iyes n-teyḡrut, a t taf-
fer deḡ-ewren akken aḡili lbarakka.

di kra n-tuddar, teffren iyes-enni di-tazart.

azekka-nni, neḡlus llebsa gḡidelli-nni. tilawin
mti ḡ-uyalent di-tala, eerkent areḡti adeḡḡuḡiment
aheddur.

irḡazen ḡnejmaḡen di-tejmaḡt s-lameḡ n-lamin
ney ḡḡemman, adezlun lmal, adferḡen timeḡreḡ.

irḡazn-enni ara yezlun lmal, adferḡen aksum; ḡḡe-
mman ḡḡeḡtirin-ten di-mḡkul aḡerrub. di kra n-tuddar,
zellun timeḡreḡt ass ameḡwaru n-teacurt : ttuddar
u-g ur zlin ara imeyban ass leid tameḡḡrant.

ljwahi n-ḡnaḡfa bḡass, mti yekfa nwal uḡeddur
di-taddart Kamel, arrac imeḡḡuḡen ḡruḡen ḡḡalaben af
tebbura aḡdir. ḡḡaren awalen aff-akken tella leḡwa-
yed : (4).

et toutes sortes d'épices.

A la Grande Fête on met de côté l'épaule droite du mouton pour l'Achoura.

Le moment du repas venu, les maîtres de maison invitent connaissances et amis. (3).

Le souper achevé, l'aîné de la famille prend la parole et récite des bénédictions pour les gens présents.

La maîtresse de maison de son côté ramasse l'os de l'épaule et le cache dans la farine afin que s'y manifeste la barakka.

En certains villages, on le cache dans la réserve de figues.

Le lendemain on revêt ses habits de la veille. Les femmes, à leur retour de la fontaine, pétrissent la pâte dont elles feront des crêpes.

Les hommes se rassemblent à la tajmât, convoqués par l'amin ou leurs responsables de quartier: on va égorger les bêtes et en partager la viande.

Les hommes qui égorgent, partagent aussi la viande; ils sont choisis par les tommans: dans chaque quartier.

En certains villages on fait la timechret le premier jour de l'Achoura: ce sont ceux où les pauvres n'ont pas immolé pour la Grande Fête.

COLLECTE DE CRÊPES FAITE PAR LES ENFANTS

Vers le milieu de la journée, quand la cuisson des crêpes est achevée dans tout le village, les jeunes garçons s'en vont demander de porte à porte des crêpes. Ce faisant, ils chantent des couplets traditionnels (4) :

qqaren : a yemma tamyar^t
fk-ay kra uheddur !
a m yekrez rebbi abyur^t
in ca llah ayim^yur !

ney : sacur ! sacur !
fk-ay kra bb^efedir !
a m yekrez rebbi win tebyid^d
di-lecnaya ggemma sacura d-bab ggid !

ney : hayu ! hayu !
lalla m-ifzimen !
ssufy-ed argaz-inem
ad as neiwd idrimen
kemmini tasedda net^ta d izem !

zik-enni arrac qqaren : sacur ! sacur !
fk-iyi-^ta kra uheddur
deg^t in erqiqen
ulamma ubellud !

tura arrac ur qebbeln ara aheddur bb^ewren ubellud
ney win (n-)temzin; melmi i zen-^ta efka deg^t igi, t^ta-
gin-t warrac; trukun sseg^trayen di-cna-nnsen yiwt
erre^tgma am yecban :

"a kem yekkat s-uzeqqur !"

"o bonne vieille ,
donne-nous quelques crêpes
Dieu te garde ton bébé
et fasse qu'il devienne grand".

ou encore :

"Achour, Achour,
donne-nous quelques crêpes,
Dieu te garde celui que tu désires
par l'intercession de la mère Achoura
et du maître de la nuit".

ou encore :

"oh, oh ,
madame aux grandes broches,
fais-nous sortir ton monsieur,
nous lui ajouterons de l'argent,
tu es la lionne et lui le lion".

Autrefois les enfants chantaient :

"Achour, Achour,
Donne-moi quelques crêpes,
de celles qui sont bien fines,
fussent-elles de gland "

Mais de nos jours, les garçons n'acceptent plus les crêpes faites avec de la farine de gland ou d'orge. Quand on leur en donne, ils les refusent et s'en vont ajoutant à leurs couplets quelques moqueries injurieuses comme :

"Que Dieu te frappe avec une bûche !

ney "a kem yekkat s-wesyar !"

ney "a m yezzađ ađalud !"

ney "a m yefn rebbi adyer !"

adyer d kra ubessuc yettilin degg-aman; tikwal
teddu i-lmal m-ara isew, tjerrh-it deg-qemmuc-is.
leqbayel ssutuden idarrn-ennsen s-ideyren ney anida
helken. yella yiwen wemkan, ism-is lehmis m-bu kem-
mu, di-lehkum izezzugen, deg-ay deg ssutuden ideyren
d arrac imectuhen kan ig-suturen aheddur; di kra
n-tuddar, am yecban agni-n-teslent, ilemziyen n-
tmentac n-essna ssuturen aheddur, ur tsethin ara;
di-tuddar-enniden, mi g-ruh yiwen umeqran adyes-
suter, bab bbekham iteffy-ed yer-s s-uekkaz a t
ihan iwakken adyeccef.

g-uyelluy ggitij, anejmee wis-sin yettili di =
tejmaet; mkul yiwen a d yawi tajhamt bbeksum ara s
yessencet lamin.

tajhamt bbeksum, mehsub tagemmuct bbeksum, meh -
sub amur it-id isahen i-lwacul-is.

s-yenna win yessersen aksum deg-ehham-is, ad =
iruh al-ljamee adyazzall deg-nejmus. amrabad yeqqar
-ed i m-ara yettadan yiwet leada l-leqran; mehsub-
lweqt bbucçi r-Rendaa d elweqt n-tzallit yebb-ed ;

ou " avec un bâton "

ou " qu'il fasse moudre pour toi un mélange de mauvaise farine "

ou encore " qu'il te donne une sangsue "

La sangsue est un petit animal qui vit dans l'eau. Parfois le bétail l'avale en buvant et elle le blesse dans la bouche. Les kabyles se font sucer par elle les jambes ou tout autre endroit malade. Il y a un endroit appelé "lekhmis m-bou Hamou", dans le secteur d'Azazga, où les gens utilisent les sangsues pour se faire des saignées.

Seuls les jeunes garçons font la collecte de crêpes. En certains villages, tels Agouni n-Teslent, des jeunes gens de dix-huit ans la font aussi sans éprouver de honte. Mais dans les autres villages, si un grand garçon se présente, le maître de maison s'empare d'une trique et le frappe pour lui ôter l'envie de recommencer.

PRIERE DU SOIR COMMUNE

Au coucher du soleil se tient une seconde réunion à la tajmât. Chacun vient y prendre " la part de viande", que lui désigne l'amin.

Littéralement "la maisonnette de viande", c'est à dire le tas de morceaux de viande, la part qui lui revient pour toute sa famille.

Ensuite après avoir déposé cette viande chez lui, il se rend à la mosquée pour participer à la prière de l'assemblée. Le chikh, en faisant l'appel à la prière, rappelle une prescription du Coran: à savoir que c'est l'heure de cesser le jeûne et aussi l'heure de la prière.

yeqqar : "yiwen rebbi ag-ellan, dameqran, yezdkel yak; Sidi Muhammed d amceyye-is. igad mi leqqaq wul yerna ummen nezzeh s-eddin, ad-zzallen."

s-imi trajun l'eyyab, lhadrin tawaden ludu; timerja bbazal n-reba n-essaa melsub, ccih yetnebbin-ed adkecmen al-ljames.

yejjama d amzwaru, ttelba-ynes d-yigad yejran aduqmen adar amezwaru, imyaren, adar wis-sin; adernun ilmezyen, adernunt tilawin. imdann-enni neqwaliten kennun tadden, qqaren s-yimawn-ennsen (5) tisurtin l-leqran. win ara yedsen s-lehdes (6), win ara yetqijjimen ney win ur nessusum ara, a t semmin d cci-tan, a t stihhren s-yenna.

di-lweqt-enni, ihhamen yenwan ttawin-d al-ljames tirbutin n-seksu idehnen milh. mti tekfa tzallit adezzin medden-nni i-terbutin adeccen. mti rwan, adettren lmeeruf melsub lfaatika; ccih d-ettelba ihedren, ssendayn urawn-nnsen amm-akken a d-jemeen aman.

tessendayd ifassn-ik m-aa yili tessemalad ifassn-ik yiwen yer-wayed tidikelt i-wsawen; ssendayn ifassen melmi byan adettren lfaatika. uraw melsub d idikel ufus.

ssuturen ddeawi l-lhir i-yigad-enni d yezzin yer-sen yak d bab n-seksu. yeqqar (ccih) : "Rebbi ahnin, Krim, d awlid; yezdukel medden ak; (d) bab n-dunnit (7), ad ay yekrez, ad ay yemnes di-lheslat

Il dit: "Il n'y a qu'un seul Dieu, le très-grand, qui rassemble tout. Le Seigneur Mohammed est son envoyé. Ceux qui ont la conscience délicate et qui sont de fervents croyants de l'Islam, qu'ils viennent à la prière!"

En attendant qu'arrivent les absents, les gens présents font leurs ablutions. Après une attente d'un quart d'heure environ, le chikh invite les gens à entrer dans la mosquée.

Il se place en avant, ses tolba et les gens instruits forment le premier cercle, les vieillards le second; puis viennent les jeunes gens et enfin les femmes. On voit alors tous ces gens se prosterner et se relever tout en récitant de bouche (5) les versets du Coran. Celui qui rirait en cachette (6), celui qui se moquerait ou ne voudrait pas se taire, on le traiterait de démon et on le chasserait de ce lieu.

A ce moment, les familles qui le veulent, apportent à la mosquée des plats de couscous bien beurrés. La prière achevée, les assistants entourent les plats et se mettent à manger. Une fois rassasiés ils récitent des invocations. Le chikh et les tolbas présents étendent les mains paumes ouvertes comme pour prendre de l'eau.

On rejoint les mains l'une contre l'autre la paume en haut; on fait ainsi quand on veut réciter une prière d'invocations.

Ils formulent des vœux de bonheur pour tous les assistants et pour le donateur du couscous. Le chikh dit:

"Dieu est miséricordieux, généreux, unique!

Il rassemble tous les hommes, lui le Maître du monde. (7). Qu'il nous garde, qu'il éloigne de nous les malheurs

ney di-lewqat; in ca LLah ad ay yezzeŷzef leamer, ad ay yeqbel ddaea akkagi m-ara nedau."

iggad-enni ð-yezzin jjawaben "amin", ttemfaraqen medden (8), mkul yiwen adiruh s alham-is adyeçç mensi;

adceggen yiwen weqcic adyeered ihbiben d-imeð-dukul.

yiwet tmettut a ð-essu yiwet tzerbit, a ð-esres tarbut n-seksu di-nnsaf-is, taqsult bbeksum tqarib-is ssdel bbaman ak d-ubuyeddu (9) l-lmerqa.

lhadrin adezzin i-terbut, (ad)eddmen tiŷenjain, adeŷzen tihbudin i-lmerqa. melsub ðayem d yemma-s b^o beħham ig-ettseqqin; bab bb^oħham ibettu aksum.

yiwet terbut kan ig-eŷtilin : mti ineqqes, ad az ð ernun imeeraden tqerriben d imezwura, ula ttilawin ma llant; imawlan bb^oħham d ineggura.

tqerriben ttisquma melsub eera z-deffer eera.

mti tekkes lmaġla tamezwarut, a ð-awin tarbut tis snat, am yecban alheddur, timhemmezt, timegzert.

timegzert, d alheddur yebban dahl useqqi bbaman, llebsel, ifelfel, tasemt d-elmelh.

iggad-enni iqerben, ttemyuqaren s-elferh "sahha". mti ikemml imensi, ççan ak s-ezzhu, inebgawen adruhen yiwet tmettut atettel tazerbit atened tagella.

yemma-s bb^oħham ateddem yiwet teqsult deg ellant snat lembakel-enni deg ççan at weħham d-weftat bbeksum;

et les moments pénibles. Plaise à Dieu de nous accorder de longs jours et d'accepter nos demandes, quand nous l'en prions."

Les assistants répondent "amin" et l'on se sépare. (8). Chacun s'en retourne chez soi pour manger le souper.

SOUPER AVEC INVITATIONS

On envoie un garçon inviter amis et compagnons. Une femme étend un grand tapis, pose un plat de couscous au milieu, un plat de viande à côté, un pot d'eau et le récipient contenant le bouillon. (9).

Les gens présents se mettent autour du plat, prennent les cuillers et font un trou pour le bouillon. C'est presque toujours la maîtresse de maison qui sert le bouillon et le chef de famille qui partage la viande.

Il n'y a qu'un plat; quand il n'y a plus assez de couscous, on en ajoute. Les invités s'approchent les premiers y compris les femmes s'il y en a. Les gens de la maison viennent en dernier. On s'approche par groupe, dix par dix.

Le premier mets terminé, on en sert un second de crêpes ou de gros couscous au sucre ou de "timeg-zert."

Ce mets est fait de crêpes cuites dans un bouillon à l'eau avec oignons, piment, graisse et sel.

Ceux qui ont mangé se disent joyeusement les uns aux autres "A votre santé". Le souper achevé, tout le monde ayant mangé dans la joie, les invités se retirent. Une femme roule le tapis et balaie les miettes.

Alors la mère de famille prend un petit plat dans lequel elle a mis un peu des deux mets du repas ainsi qu'un petit morceau de viande.

a t tesers di-teerict i-ymensi n-tewkilt.

tawkilt, ttin i d yeqqaren ayn ur tezrid ara. taw-
kilt, d elhelq ur yetwali Hedd kaca igad i t yes-
sehdamen, tettak-as lqut a t teçç (IO).

ttaqcict tamectuht, idudan-is d irqaqen am-tezdit,
aksum-is d aleggay; mi nekcem s ahham-enni deg
tella tewkilt, a d-ini "leeslama"; ma nenyä argaz
teqqar-ed : "acuyr i t tenyid ?" tetttili di mkul
emkan bbeham: taerict, essrir, asenduq ney tah-
zant. ttawkilt ig-truhun s ihham i s yehwan a
teçç walakay-enni ur neeqql ara ma teçça ny ala ;
tetqellib deg-ehham, tesgerwih lekwal; tettserrih-
ed i-lhaja yetterzan, imesni ur tetruz ara lhaja-
nni. tekkat-ed irgazen yettsen s-ubellud ney s-i-
baeyen imectuhen. ma nettes, ur nezmir ara anes-
sembiwel yiwet lhaja deg-ney si-tewkilt : teski-
kid; nebya aneegged lamesna leeyad ur d-iteffy
ara deg-mawn-ney. ma nessay tacemmast anqelleb,
ur t nettaf ara.

teqqar-ed kul-ci i-tmettut i t yessehdamen : ma
tesea mmi-s yellan degg-inig, teqqar-az-d ma bhir
ig-ella ney yehlek. nezmer a t nessehdem degg-i-
wet lhaja: atssens tacemmast zdat bnadem itetten,
ateddem tarbut-enni yellan zdat-es; si-m-ara yes-
siy tacemmast, terr-ed yagi taqsult-enni.

ççessilen ticemmasin id merra di-ljwamas; treq-

Elle le dépose dans la soupente pour le souper de la tawkilt.

La tawkilt dévoile ce qu'on ne peut savoir. C'est une créature que personne ne peut apercevoir sauf ceux qui l'ont à leur service et la nourrissent.

La tawkilt est une toute petite fille, aux doigts ⁽¹⁰⁾ minces comme des fuseaux. Sa chair est tendre.

Si on entre dans une demeure où elle se trouve, elle salue: "La paix avec vous". Si on a tué quelqu'un, elle demande: "Pourquoi l'as-tu tué?" Elle peut se trouver en n'importe quel endroit de la maison: la soupente, le lit, le coffre ou un meuble. C'est elle-même qui va dans les maisons qui lui plaisent pour y manger. Mais on ne peut se rendre compte si elle a mangé ou non. Elle fouille à travers la maison, remue les ustensils; si elle lâche une chose cassable, cette chose ne se casse pas. Elle frappe les gens endormis avec des glands ou de petits cailloux. Durant notre sommeil nous ne pouvons remuer aucun de nos membres à cause de la tawkilt; elle nous chatouille; nous voulons crier mais aucun son ne sort de la bouche. Si nous allumons une bougie pour la chercher, nous ne la trouvons pas.

Elle raconte tout à la femme qui l'a à son service: si son fils est à l'étranger, elle lui dit s'il va bien ou s'il est malade. Nous pouvons nous rendre compte de la présence d'une tawkilt en ceci: elle souffle la bougie devant celui qui est en train de manger et retire le plat devant lui. Mais le temps de rallumer la bougie, le plat a été remis à sa place.

On allume des bougies toute la nuit dans les mosquées,

riqen izenqan d-imukan anida ɣillen llan iɛessasen.

aɛessas, d elhelq ur-yetwali hedd, d bab el-lhir.

ɣɛassan iɛessasen fell-aneɣ yak d-wayla-nneɣ.

iɛessasen zedɣen di-tjur, degg-ezra, di-tseywin

(II) lak di-lmelk. m-aa yili yetɣawben waleed, yet-

nebbih s iɛessasen iwakkn a t eiwnen. m-aa yili

yehlek walbaed tawla neɣ yekref, ɣɣawin leweadi s

iɛessasen iwakken adehlum; ɣɣawin aɣrum, tazart,

seksu ar-iɛessasen, iwakken win id iɛeddin s-yenna

ad-yeçç di-leweada-nni; mi yerwa, adyedeu i-win

yessersen leweada g²-emkan-nni: ma yella (d)lehlak,

a-ñ yefk Rebbi cfa; ma d a-nniden ig-bya, a s-t-id

yeqbel Rebbi.

dayen ɣɛelliqen acettid b⁶bin ihelken yer-ifurkawen

n-ttejra-nni deg²-ay deg yella uɛessas.

ma gella inecd-ay-ñ win yuqmen urar di-lyerd n

zziwaj neɣ l-lehtana, nesseedday id s-elferh nukni d-

wid yellan din.

azekka-nni ɣruktun ɣ-ezzyara n-tqerrabin yebnan

f-eljal b⁶emrabad meerufen, gg iwen yellan d lwali

ssnen irkel medden, melsub ccih Muhend neɣ ccih Aɛrab

zzyara l-lemqamat ɣeuddun (d) zzerdat; ssudunen err-

da, srusun ssadaqa g-iwn usenduq ihedmen b-eddemma i-

wayen; ɣɣayalen-ñ ɣur-sen tameddit.

thettem teacurt akka. azekka-nni aduyalen medden

ɣel-lhedma.

les rues scintillent de lumières ainsi que les endroits que l'on croit habités par les "Gardiens".

Un Gardien est une créature que personne ne voit. Il est bienfaisant. Les gardiens nous protègent nous et nos biens. Ils habitent dans des arbres, des rochers, des précipices (II), et dans les champs. Quand quelqu'un est triste, il appelle les Gardiens à son secours. Quand quelqu'un est malade, fièvre ou douleur, on porte des offrandes aux Gardiens pour qu'il guérisse: galette, figues sèches, couscous, pour que celui qui passe par là en mange; une fois rassasié, il prie pour celui qui a déposé l'offrande : s'il est malade, que Dieu le guérisse, s'il désire autre chose, que Dieu l'exauce.

On suspend aussi un vêtement du malade aux branches de l'arbre habité par un Gardien.

Si l'on a été invité par celui qui organise une fête à l'occasion d'un mariage ou d'une circoncision, on passe la nuit joyeusement en compagnie de tous ceux qui y sont.

PELERINAGES AUX SANTONS

Le lendemain on s'en va en pèlerinage aux édicules élevés pour un marabout renommé, jouissant d'une réputation universelle de sainteté, tel chikh Mohand ou chikh Arab. La visite de leurs mausolées tient lieu (?) de zerda. On baise les tentures, on dépose son obole dans une caisse placée à cet effet. Le soir venu on s'en retourne chez soi.

Ainsi s'achève l'Achoura. Le lendemain les gens retournent à leurs occupations.

di-leħħum n-jeřjera (I2), řzurum ar-jeddi mangelat (I3), řr-tqerrabin, ar-useqqif n-at sidi sa-essid, ar-ccih muħend, ar-weħcad bbeqwir, ar-misura ak ar-lalla mekka m-sebea tebbura.

degg-elcad bbeqwir atas ggergazen ig-emmuten dinnafaq icerriden, medlen dinna; yeqreb ssbitar.

sidi sassid d elwali yemmuten zik; yejja-ř rebea warraw-is, mkul yiwen yuqem taddart: leezib n-at-sidi sassid, elqern, tagensa ak d-bu-seggac.

lalla mekka, d elmalayek i ř-irruhen adebnunt aħham er-Rebbi dinna; akken bennunt tedda-ř temyart tebbi adajin; akkn i ř-ebbed řqarib-ennsent, twala tumes abuh i-tqendurt-is; imiren tenna : "a ssyaqa". imiren akken ř-eslant lmalayk i-wawal-

agi nnant-as: ur neřyimi (I4) anida qqaren "ssyaqa"; anruħ s ani ara lħun aseggas. (I5). u-b-essah zik-enni elħejjaj leħħun f-řar alamma aseggas ar(a) awden s aħham er-Rebbi.

Dans la commune du Djurjura, (12), on va en pèlerinage aux lieux suivants: Jédi Mangellat, (13), Tigerrabin, Aseqqif n-At Sidi Sâid, Chikh Arab, Chikh Mohand, Ahcad Bouqouir, Missoura et Lalla Mekka aux sept portes.

Au lieu dit Ahcad Bouqouir, de nombreux combattants de la bataille d'Icherriden sont enterrés; c'est tout proche de l'hôpital.

Sidi Sâid est un saint mort depuis longtemps. Il a laissé quatre enfants, chacun est l'ancêtre d'un village : Lâzib n-at Sidi Sâid, Elqern, Tagounsa et Bou-Aggach.

Lalla Mekka, ce sont les anges qui vinrent pour y établir la "Maison de Dieu". Alors qu'ils étaient en train de la construire, une vieille passa portant un grand plat. Arrivée près d'eux, elle constata que la suie du plat avait sali sa robe, et de s'écrier aussitôt "Que la foudre tombe!" Sur le champ les anges, qui l'avaient entendu, se dirent entre eux: "Nous ne resterons pas dans un lieu où l'on dit: "Que la foudre tombe!" Nous irons dans un endroit où ils devront marcher une année". (15).

Et de fait, autrefois les pèlerins de la Mecque devaient marcher à pied une année entière pour arriver à la "Maison de Dieu".

ACHOURA NOTES

(I)

En citant le manuscrit (ms.) nous maintenons la transcription de Crouzet.

(I) Note sur le jeûne expiatoire. Nous la donnons telle qu'elle se trouve dans le ms. sans traduction.

Ellan itsouzoumen thakoufarth, thakoufarth agi our tha'd'il ara.

Tella atsouzoumedh si thelt iam alama iefna lâmeris.

Ouin inr'an erroh', nar' thamet't'outh ma tenr'a emmi, mezzi nar' moqgor ouagi thetsousemma thakoufarth, ara itsouzoum alama immouth bab is.

Thakoufarth n telt iam mara thegalledh "Ouallah" sh'entedh iis.

Mara thelezmedh thakoufarth, thenidh as n setsin ioum, ili sh'entedh, ilaq atsouzoumedh alama ebbedhen setsin ioum enni.

Ellant tekoufarin igi steh'gen, asteqgi imrabdhen.

Ellant tikoufarin tsemih'en lehiakh arama ili, our ill ara ouin its igoulen s ela'qel is.

Thikoufarin ennidhenin qaren achh'al ig sefken ath iouzoum bab is.

Ouin ara inr'an anchich mbla lmâmd'a ad'iouzoum thelt iam; ouin ara th inr'en s elmâmd'a a th iouzoum chahra'n ou âchr iam.

Ener'ath ikthil ouin t inr'an, s elmeleh', seg -

ACHOURA NOTES (suite)

ougarrou boumchich d'i lqaâa n elgelba, alama d'ikhf
oujah'nidh is.

Amchich agi ia'lleq d'oug fous outherras.

Lmeleh'enni tsaken ts i izaoualien.

Mazal irgazen ichibanen qaren ak:" thelzem ii thak^u
farth".

lah'soub, ar' aoual iou, maoulah ad'zôumer' setsin
ioum nar' chakraien ou a'chr iam.

(Ia) ms."thilaouin n tama bouadda d'i louachoul"; ex-
pression actuellement non comprise. Le syntagme "di-
louachoul" fait problème. "thilaouin n tama bouadda"
peut signifier: les femmes du bas du village.

(2) d'i la'oud :sens présumé:époque, temps de $\sqrt{\epsilon}$ u d

(3) ms. "thimensiouin"; probablement métathèse pour
"timusniwin"

(4) ms. "tella la'ouated":on s'attendrait à un accord
du verbe au pluriel. Pour "leqran" on a le phénomène
contraire c.a.d. un accord au pluriel.

(4a) jeu de mots entre "abyur" et "adyur".

(5) ms. "di imaouen". Souvent l'état d'annexion n'est
pas marqué.

(6) ms. " s elokhdha "

(7) ms. "babas n eddounith"

(8) ms. "fergen"

ACHOURA NOTES (suite)

(9) ms. "aok ab'ouddou" corrigé en "abouiddou"

(10) on s'attendrait à "tsaken as". Mais c'est toujours une femme qui fait cela d'où ce féminin singulier.

(11) ms. "di thisr'iouin". Ce mot semble actuellement inconnu. Nous pensions d'abord à "tazeqqa pl. tizeɣwin" avec assourdissement de la sifflante. D'ailleurs Laoust dans "Mots et Choses berbères" donne le sens de "mur" (p. 2, note 2). R. Poyto nous a signalé le mot "tisiɣa pl. tiseɣwin": rocher, pic. cf. Corpus des peintures et gravures rupestres de Grande Kabylie, par R. Poyto et J. C. Musso, Mémoires du C.R.A.P.E. XII 1969; quatre sites portent le nom de "tisiɣa": site I2 (p. 27), site I6 (p. 36), site 3I (p. 62), et site 35 (p. 68). Malheureusement les auteurs confondent les phonèmes "r" et "ɣ".

(12) ms. "Djerjera". La prononciation actuelle est :
jer.jer ou adrar n jer.jer

(13) Avec ce verbe on emploie habituellement le régime direct : z.zurun jeddi mangellat

(14) ms. "our neqim"

(15) ms. "annroh' sani ara nt elh'oun".

LEID. TAMEZANT

L E I D T A M E Z Y A N T

leid tamezyant d yiwēn di-lembāsen n-eddin l-lislam
di-tmurt l-leqbayel t̄fettlīn-(t) telt-eggam; meḥsub
telt-eggam i t̄yimin urheddem ara cc̄yel.irgazen ur
heddem ara di-leḥla,kessen lmal;t̄ilawin t̄t̄uqament
elqut Bark.

yestheq attet̄t̄ufett̄el am-teacurt ggiwen wass
yur-yinselman mer̄ra. meḥsub t̄t̄asen t̄mezḡan fell-as
kra l-lḥatrat,igad ifettun eddin,ur heṣṣben ara yiwn
elḥisab.

laṣel ggism-is iruḥ-eḏ degḡ^o-awal en-teerabt "l-
eadd"; zik-enni (t)talast yet̄t̄ak yiwn elmefti i-zzi-
waj n-tajjalt ny attili tmeḡra. di-leḡ^oran talast-agi
yerra-t̄ af-sin wagguren lealem Sidi ḡlil. s-yenni i-
ruḥ-eḏ lisa n-leid tamezyant,meḥsub lmusem amezyan
nescedday i m ara ifakk Remḏan.

leid-enni tamezyant yur-neḡ s-leqbayel meḥsub t̄-
t̄effkir el-meyytin-enney.aff-akken qqaren Leḡ^oran les-
dim,tudert n-ddunit ttimer̄ja,d ankan el-lmuḡerribat
ara yawin mti yemmut er̄ruḥ n-ebnadem ar-wanida ara
teeli t̄taraja-s. temyiz-agi l-Leḡ^oran yet̄ṣebbir̄ elḡey-
yin af-lehzen el-mut. tessmektay-itn-iḏ i-igad yem-
muten bac adilin degḡ-ulawn-ennsen; eḡaḡatr̄ a m a(a)
yemmet er̄ruḥ adir̄uḥ yer-Bit-elmeḡḏes t̄qarib (m)-Mekka
di-s-yenna ler̄wah mazal-itn ceḡlen d-lecḡal b̄beḡḡam.

LA PETITE FÊTE

La petite fête est une des solennités de la religion musulmane. En pays kabyle, on lui consacre trois jours. Pendant trois jours les gens suspendent leurs occupations; les hommes ne travaillent plus dans les champs, ils font paître leurs bêtes. Les femmes ne font que la cuisine.

Il faut qu'à l'instar de l'Achoura cette fête soit célébrée le même jour par tous les musulmans. Il leur faut donc se mettre d'accord sur une date unique. Cependant quelques savants, de ceux qui ont la charge d'expliquer la religion, ne comptent pas de la même manière.

L'origine du nom de la Petite Fête vient du mot arabe "lâda." Autrefois il désignait le délai accordé par un mufti pour le remariage d'une veuve ou sa nocce. Dans son commentaire du Coran, le savant Sidi Khelil a fixé ce délai à deux mois. De là est venu le nom de la Petite Fête, c'est à dire la petite solennité que nous célébrons, une fois le Ramadhan terminé.

COMMÉMORATION DES DÉFUNTS

Cette Petite Fête est pour nous, kabyles, la commémoration de nos défunts. Car, ainsi que l'affirme le Coran sublime, la vie de ce monde n'est qu'une attente; elle n'est que le lieu d'épreuves qui conduit l'âme du mort là où elle recevra sa récompense.

Cette réflexion du Coran permet aux vivants de se résigner à la mort. Elle les fait se souvenir de ceux qui sont décédés afin qu'ils en garde la mémoire dans leur cœur. En effet, la mort arrivée, l'âme s'en ira à Jérusalem, non loin de la Mecque. Mais, de ce séjour, les âmes se préoccupent encore des affaires de leurs familles.

uyalen d iħbibn er-Rebbi, t̄talaben deg-s el-Merzan-en-
ney, t̄tilin yid-ney, ħemmeln-ay, ferrħen ney qerrħen
di-lferħ-enney ney di-tħessart-enney. t̄rajun s-elfan-
ya ala(mma) d asm ara awden lerwah-enney yer-sen.

ass el-leid tamezyant lerwah t̄ruħun yer-Sidi, ħab-
bi l-lealamin, t̄talaben deg-s eħħriħ adezren lembacel-
emsen. mul lqedra yeħħtak-asen ssajisa, t̄tawin-ed t̄ħriħ
sin wussan. imiren di-lyerħ bbayagi, bac adferħen ler-
wah w adħesben iman-emsen mn̄ezzen, eddin gginselman
yenna(-ħ) af-essadaqat fell-asen. bac ad ay yeħseb
Rebbi degg-at-elħir ad ay iħmemel, akka ara yeqbel ed-
desa-mney a ten yawed wayen nseddeq fell-asen, anuzum
aggur, annili zeddigit w anbaed ellzum n-etmettut.

ass bbi-s seba w-ecrin d elmusem n-seba w-ec-
rin, telt-eyyam n-baħħ aħ-dawed leid tamezyant. ass =
enni n-seba w-ecrin mkul taddart teħnejmae s-lamer
n-lamin. cciħ d-yemrabden ak d-l̄eqqal adeqqimen di-
nnsaf n-tejmaet. adebdun ameslay, adebdun adtelben
ssmah d-elħerzan d-lemzeggat i-taddart. imiren lamin
weħħ-es yetsemni-ħ s-elwahed igad musalayen f-eljal
n-elferħ. idrimen el-leid tamezyant q q a r n - as
" l f u r u ħ " , e a l a

Devenues amies de Dieu, elles demandent qu'il nous protège; elles restent avec nous; elles nous aiment, se réjouissent de nos joies et s'attristent de nos peines. Elles attendent le terme final qui verra nos âmes aller les rejoindre.

Au jour de la Petite Fête, les âmes vont trouver le Seigneur Maître des mondes et lui demandent l'autorisation d'aller rendre visite à leurs familles. Le Tout-Puissant leur fait cette faveur et leur accorde deux jours de permission. C'est en prévision de cette visite, afin que les âmes soient dans la joie et qu'elles se sentent encore aimées, que la religion musulmane a ordonné des aumônes en leur faveur. Afin que Dieu nous compte parmi les gens de bien et nous entoure de son amitié, afin qu'il agrée nos prières et partage nos offrandes, faites pour ceux qui nous ont précédés et que nos aumônes leur soient appliquées, nous jeûnons un mois entier; nous devons nous y conformer en état de pureté et nous abstenir des relations avec nos femmes.

LE VINGT-SEPTIÈME JOUR

Le vingt-septième jour du mois de Ramadhan est la solennité de "sebâ ou-âchrin". Trois jours après ce sera la Petite Fête. En ce jour de "sebâ ou-âchrin", tout le village se rassemble sur l'ordre de l'amin. Le chikh, les marabouts et les notables s'assieront au centre de la tajmîl. Ils commenceront la réunion en demandant tout d'abord à Dieu pardon, protection et faveurs pour tout le village. Aussitôt après, l'amin, et lui seul, fera l'appel de ceux qui devront acquitter " la dîme du bonheur ".

L'argent ramassé à l'occasion de la Petite Fête se nomme " les réjouissances ".

hater d idrimen ā-yefka win yesean d elferh degg^o -
ehham. win u ʔur yerna weqcic d-win i ā-yebbin ta-
mettut ak^o d-win i seggnen remdan lak^o d-win i hetnen,
annect-agi iwmi qqaren medden "elferh". af - teq-
cict ur neṭṭak ara l-furūh.

baba-s bb^oeqcic ilulen degg^o-segg^oas-enni adyefk
duru ttnac: duru d-aeera n-taddart, sin iṣurdiyen gg-
emrabden. win izewjen, ur ā-yezzi-y-ara fell-as lef-
sel, adyefk tlata u nnefs i-taddart, sin iṣurdiyen i-
yemrabden. i-lehtana d-useggen er-Remdan ṭṭaken nnefs
n-duru d-sin: nnefs n-duru n-taddart, sin ggemrabden.

igad yeṭṭaken idrimen el-lfurūh zemren adernun af-
akken yella lqanun alamma ttalata neṣ rebea duru.

adiberreh lamin adyeqqar: effyet ar-tejmaṣ, a
lmumnin, attemhasabem. win yeqqimen adyefk elheqq.

m̄ti yekfa unejmaṣ l-lfurūh adsendin ifassn-enn-
sen i-lfaṭiḥa. ubeṣā adferqen.

eṣṣbeḥ l-ljema taneggarut adiberreh lamin ad -
nejmaseṣ. ademcawaren imeqranen n-taddart d acu ara
hedmen. Beṣā aṭ hetmen ad-ayen elmal d-yirden, nṣ
elmal kan, ma g-ella l-furūh ur eum̄n ara.

ma ur eum̄n ara yedrimn el-lfurūh tikkal lamin yed-
leb essadaqa i-at-taddart iwakken attekmeḥ tmeṣret.

ttemmaṣ adruhen ʔr-essuq adhedmen akken tenne
tejmaṣt.

C'est l'argent que versera celui qui a eu une réjouissance familiale (au cours de l'année écoulée) Celui qui aura eu un garçon, celui qui se sera marié, celui qui aura fait son premier Ramadan, celui qui aura été circoncis : on appelle tout cela "une réjouissance familiale". Pour une fille on ne paie pas la dîme du bonheur.

Le père d'un garçon né durant l'année devra donner un douro et douze sous : un douro et dix sous (soit cinq francs cinquante) pour le village, deux sous pour les marabouts.

Celui qui se sera marié il n'y a pas encore un an écoulé, devra verser trois francs cinquante au village, et deux sous aux marabouts. Pour une circoncision ou pour le premier jeûne on donne un demi douro et deux sous : le demi-douro revient au village et les deux sous au marabout.

Ceux qui paient la dîme du bonheur ajoutent ce qu'ils veulent à la somme fixée par les qanouns. Il y en a qui donnent trois et même quatre douros. L'amin fera faire la criée en disant : " Venez tous, ô croyants, à la tajmât, vous allez vous compter. Celui qui ne vient pas, sera mis à l'amende.

Enfin, la collecte des réjouissances achevée, les gens joignent leurs mains pour (la récitation de) la fatsiha. Puis on se sépare.

DERNIER MARCHÉ

Le matin du dernier Vendredi, l'amin réunit les gens pour une assemblée. Les notables se consultent pour savoir ce qu'ils doivent faire (avec les réjouissances). Ils décideront s'ils doivent acheter à la fois du bétail et du blé ou du bétail seulement, si l'argent des "réjouissances" n'est pas abondant. Dans ce dernier cas il arrive que l'amin réclame une aumône aux gens afin de compléter la somme nécessaire à l'achat d'une timecret. Les tomman s'en vont au

di-ljemca taneggarut iterrasen imeqranen tɣruhun
ar-essuq melsub s-ettufiq adezzallen deg-nejmac. es-
sbel mkul yiwen di-ceyl-is. lejwahi n-ennsaf bbass
elmefti adyuqem timehremt deg-ihaf uekkaz am-teelamt
aɣ ihuzz adyeddukl essuq. w-embeed adyendeh af-elka-
drin w ad asen yini: a wi-zran aggur aqdim ?

yesteqsi medden aff-aggur aqdim. ma yemzer waggur
essbel l-ljemca, leid atwehjer: aggur ajdid mazal
yetlal. ma g-ella ur yemzer ara, leid teqreb, aggur
adilal azekka-nni ney sel-azekka.

mti mcahaden medden, ad-yini i melmi leid.

mbeed lecyah ak d-emrabden adnedhen af-etzallit.
igad ra yezzallen adeffyen berra n-essuq ar-walbeed
l-lewdiyat iweseen.

di-lehKem-enney zcallan di-ssuq l-ljemca bbadda.
merra lezac tsewwiqen yr-etzallit s-ettufiq. ccih
yezzallan s-esseff d yiwn eccih degg-at Yanni. el-
Kumissar di-lhemmam yetceggis sin yehyalen-is yr-
essuq. di-seff n-etzallit yiwen wehjal as yeqqim
i ccih af-yidis ayeffus, wayed af-yidis azelmad.
ihyaln-enni tpassan elyaci elweqt i f ara tfukk
etzallit a m ara knun af-uqerru n-eccih, at sudnen
ammar anda ttemdeggaren adyedlen eccih, ademyey-
dalen bbay-gar-asen. ttemwaten mebla lebyi s iqu-
ray w a(a) yezwiren ar-uqerru n-eccih: ttemyejra-
nen degg-anzaren alamma ttazzaln idammen.

marhé exécuter les ordres de l'assemblée.

Le dernier Vendredi, les hommes s'en vont au marché par karroubas afin d'y faire la prière de l'assemblée. Le matin chacun se livre à ses occupations. Vers le milieu de la journée, le mufti met un foulard à l'extrémité d'un bâton pour en faire une sorte d'étendard. Il l'agite pour rassembler les gens. Alors il interroge les assistants: "Quelqu'un a-t-il aperçu l'ancienne lune?" Il interroge (donc) les gens au sujet de l'ancienne lune. Si on l'a perçue au matin de ce vendredi, la fête sera retardée. Si on ne l'a pas vue, la Fête est proche. La nouvelle lune se montrera le lendemain ou le surlendemain. Quand donc les gens ont apporté leur témoignage, le mufti fixe la date de la fête.*

PRIERE COMMUNE

Ensuite chikhs et marabouts appellent à la prière. Ceux qui désirent y participer sortent du marché et gagnent un emplacement plat et vaste.

Dans notre secteur on prie au marché de Djemâ d'en bas. Toutes les tribus s'y rendent en groupes pour la prière. Le chikh qui préside cette prière devant les rangées de fidèles est un chikh de la tribu des At Yanni. L'Administrateur de la commune de Michelet envoie deux de ses cavaliers au marché. Lorsqu'on se met en files pour la prière, un cavalier se met à la droite du chikh, l'autre à sa gauche. Ces cavaliers sont là pour contenir la foule, lorsque, la prière achevée, elle se précipitera sur la tête du chikh pour l'embrasser. Ils empêchent que dans la bousculade, le chikh ne soit renversé ou que les gens ne se renversent mutuellement. En effet, sans le faire exprès, les têtes se cognent, chacun voulant être le premier à embrasser la tête du chikh. On se blesse au nez au point que parfois le sang coule.

* cf. Al Açala, op. cit.

eccih yellan d elcalem adyezwir d amezwaru ad-
iqelleb udm-is yr-eccerq: wiyad ad-ernun zdeffir-es
d essdur aff-akken embatan s-leqraya ney s-leqder.

adiwali hedd imdanen bedden; beed adeknun udma-
wn-enssen al-lqasa aduyalen adherrken af-etgecrar,
adeskaden eljiha m-mekka. adekkren merra qqaren tti-
surtin l-leqran. mti tekfa tzallit adferqen.

ttelba ad awden ar-yehf n-essber ad asen yefk
eccih ttrih. ferhen nezzeh adesteefun w adernun el-
ferh iteddun.

idelli-nni l-leid ulac n-essber ara yessiwden
ar etmeddit bbass. sswayaε meqqorit, ass yettuyal d
yumayen. neθeggi iman-enney i-wzekka-nni. irgazen
teffyen ar-tej^mat mti nnan d acu ara heddment elja-
lat degg-eijham; tsettilen iqurray-enssen, truhun al-
lehla adcucfen. arrac teffyen s azniq tturaren, ti-
lawin truhunt ar-tala adsirdent lehwayej. mti a-uya-
lent, tenndent, seffdent, ~~zazigant~~ kul-ci.

tameddit adruhen warrac al-lhameε adassen ec-
cih. mti yuli taseddart taneggarut n-essemea at-ttem
seneaten s-udad. i-ssut amezwaru n-tayect-is adazz-
len mkul azniq adhobbren s-elmeyrēb taneggarut er-
remdan, bac adedsen qqaren awal-agi :

eica teçça Remdan,

af-ubuqal bbaman,

az-d-yeydel Rebbi adihan.

Le chikh, un homme instruit, se tient au premier rang, la tête tournée vers l'orient. Les autres se rangent derrière lui en lignes suivant leurs affinités d'instruction ou d'influence.

On voit tous ces gens debout; puis ils s'inclinent tous ensemble vers la terre, ensuite ils se prosternent à genoux, orientés vers la Mecque. Enfin ils se relèvent et récitent des sourates du Coran. La prière achevée, on se sépare.

Les tolbas ont alors atteint l'extrême limite de la patience. Le chikh leur accorde congé. Ils sont tout heureux de se reposer et surtout de la joie qui les attend (chez eux).

PREPARATIFS DE LA FÊTE

La veille de la fête toute patience est partie dans l'attente du soir de ce jour. Les heures sont longues; la journée semble sans fin. On se prépare pour le lendemain. Les hommes se rendent à la tajmât après avoir indiqué aux femmes ce qu'elles ont à faire. Ils se font coiffer; ils vont aux champs pour se baigner. Les enfants sortent dans la rue pour s'amuser. Les femmes vont à la fontaine pour laver les habits. À leur retour elles balaient, époussettent, mettent partout de la propreté.

Le soir les enfants s'en vont à la mosquée pour guetter le chikh. Dès qu'il a gravi le dernier degré de l'escalier qui conduit au minaret, ils se le montrent du doigt. Ensuite, au premier son qui sort de sa gorge, ils se précipitent dans les rues porter la nouvelle de la dernière prière du maghreb de Ramadhan. Pour s'amuser, ils disent :

Aïcha a cassé son Ramadhan
pour boire un pot d'eau,
Que Dieu broie sa rate .

Remdan adifakk s-elferh m-medden merra. imensi n-et-meddit am-yagi iseddan.

degg-id bna dem ameqran bbehham (I), mujerreb, yumnen, ihedmen mlih eddin-is, yezzallan, adyuqem ta-cek kart en-temzin zdat-es. s-umuñn-eNNebi, melsub li-tra, adyektil timzin n-etcek kart-enni, a tent yesmir ar-terbut l-leftil.

amuñ n-eNNebi yettawi ayen tettawi litra: yettawi rbestac n-alef u temn-meyya u hemsu u settin n-et-seqqayt n-temzin.

yesmaray rebaa imudden n-eNNebi i-mkul yiwen g-at-wehham yellan d elkhey; tlata imudden i-mkul yiwen di-lmeyytin bbehham yessen; sebaa imudden ney ennefs umuñ i-yigad yemmuten n-ellezm-is ur yessin ara. imi-ren adyernu ayen *yerusa*.

yezwir elkil degg-in yemmuten d aneggaru ar-usawen di-kra n-tuddar am-yecban tuddar n-at Yelha, zeg-giren elkil deggin himmelen atas. ur ettakn ara timzin i-yigad yemmuten, ttaken tazart. win yellan d igellil yettak ayen yesaa, melsun elgelba ney sin imudden. adyeqqar: "atan, a Rabbi, i-lmeyytin-iw; ferq-asen-t, a Rabbi!"

mti yekfa adyedleb Rabbi adyefreq essadaqa s-el-mizan yef-lerwah yettekkin.

af-laman-enney lerwah tyaman-d af-tebbura, smel-sisen d acu heddren fell-asen at-eddunnit. igan i f i



Le Ramadhan s'achève dans la joie. Le repas du soir ne se distingue pas de celui des autres jours.

REPARTITION DE L'AUMONE DE RUPTURE DE RAMADHAN

En début de nuit, le chef de famille, homme plein d'expérience, pieux, observateur fidèle de sa religion adonné à la prière, dépose devant lui un sac plein d'orge. Puis il mesure l'orge contenue dans ce sac avec le muid du Prophète et la verse dans un grand plat à rouler le couscous.

Le muid du Prophète a la contenance d'un litre environ : il contient quatorze mille huit cent soixante-cinq grains d'orge.

Il verse quatre muids du Prophète pour chacun des vivants de sa famille; trois muids pour ceux qui sont morts et dont il connaît les noms. Ensuite il verse sept muids et demi pour les défunts de sa famille dont les noms ont été oubliés. Enfin il ajoute la quantité qu'il veut. Il commence à mesurer en nommant le dernier parent défunt et en remontant.

Dans certains villages, tels ceux des At-Yahya, on commence la mesure par celui qu'on aime plus particulièrement. On n'y mesure pas de l'orge pour les morts, mais des figues. Les pauvres donnent ce qu'ils peuvent, un décalitre ou tout au moins deux muids. Il dit : "Voici, ô Dieu, pour mes défunts; daigne le leur répartir, ô mon Maître!"

La mesure achevée, le chef de famille demande à Dieu de répartir équitablement l'aumône entre tous les morts qui y ont droit.

Selon nos croyances, les âmes de nos morts se tiennent devant nos portes et écoutent ce que disent d'elles les vivants.

tella lhedra l-leali, igan imi tella ssadaqa, ferhen
s-elwert-ennsen. wiyad jjan-ten, ttun-ten atas ayagi
gi mi mmuten, ttuyalen s-watas l-leqreh itekks-asen
ettmas.

mti yekfa lkil l-lfedra, ljalat tnawalent seksu,
tiyirifin, ayrum ney elmakla-nniden i-ssadaqa.

ttarib adyali wass, tellint tebbura ggehhamen,
imdanen teffyen, tacemmast deg^o-fus ar teddun ar-tmeq-
bert. tiftilin ttemyerwalent deg-zenqan am-etmess l-
lemqaber. af-ennar bb^oesqif n-enkul kara, yiwet tmet-
tut, tarbut egr-ifassn-is, teq^our d elmakla, tetmek-
kin-asen i-yigad yet^oseddin di-lmakla-nni yellan di-
terbut. arrac tmerrihen di-taddart, ddukulen ttireb-
bae akken myehmalen.

aff-udem n-essbel (2) tirebb^oae ggergazen, tila-
win, tiqcicin timectuhin, arrac, ttuhun ar-tmeqbert.
d-webrid abrid (3) a m a(a) d-yemlil hedd tarbaat ad-
yettef ggeddac l-lem^okul.

tilawin tnawalent seksu, tiyirifin ney ayrum, ttar-
wint-et ar-tmeqbert. win yebb^oin tarbut-is, di-terbut
bb^oayed ara yeq^o, maq^oci di-tinn-is ara yeq^o. uqbel ar
awdent ar-tmeqbert, ttafent arrac degg^o-ebrid, ttakent
asen cwit dgg^o-ayen i d-ebb^oint; qqaren d essadaqa af-
lwaldin ney aff-igad yemmuten.

a t tesimal s afus bb^oeqcic-enni, i-wiyad ad asen
tefk cwit cwit am-umezwaru; arrac-enni tet^oten dg-
ifassn-ennsen.

Celles dont on parle en bien, celles pour qui on a fait l'aumône, sont satisfaites de leurs successeurs. Les autres, celles qui ont été délaissées, oubliées parce que leur décès date de loin, s'en retournent toutes tristes, ayant perdu tout espoir.

Lorsqu'est achevée la mesure de l'aumône de la rupture du jeûne, les femmes font cuire le couscous, des crêpes, de la galette ou quelque autre nourriture destinée à l'aumône (pour les défunts).

AUMÔNE DES DÉFUNTS

Quand le jour est proche, les portes des maisons s'ouvrent. Leurs habitants en sortent, une bougie à la main, ils se rendent au cimetière. Les lumières courent dans les ruelles comme des feux follets de cimetière. Sur le seuil de chaque demeure, se tient une femme, un plat entre les mains, tout rempli de nourriture. Elle offre de cette nourriture à ceux qui passent. Les enfants se promènent dans la rue. Ils se forment en bandes suivant leurs sympathies.

Aux premières lueurs du jour, des troupes d'hommes, de femmes, de jeunes filles et d'enfants se rendent au cimetière. En cours de route si quelqu'un rencontre une troupe, il se sert largement des mets apportés.

Les femmes préparent le couscous, des crêpes ou de la galette pour l'emporter au cimetière. Celui qui a apporté son plat, puisera dans celui du voisin, jamais dans le sien. Avant d'arriver au cimetière, on rencontre des enfants à qui on donnera un peu de ce qu'on a apporté. On considère cela comme une aumône pour les parents ou pour ceux qui sont morts.

La femme verse un peu de nourriture dans la main de l'enfant (qu'elle rencontre); aux autres elle en donne également un peu comme au premier.

Les enfants mangent dans leurs mains.

Dans quelques villages on prend des cuillers avec le plat: les enfants ont chacun leur (propre)

di-kra tuddar-enniden win yebbin tarbut adyeddem kra n-etjeŷlin, arrac n-taddart t̄tawin tijeŷlin yid-sen. tin yebbin tijeŷlin tebbi (4), teŷtak-itent imsebriden ad asen tafk tijeŷelt adyeçç a-lamma yerwa.

mti b̄b̄dent yr-etmeqbert mkul aq̄ham adizur izekkan l-lwaldin-is. srusun af-mkul azekka cwit el-lqut a ŷ-ezzin i-uzekka ggiwen yemmuten i g ŷ-emmehtin atas, yellan eeziz, yeŷtakks i-lhemlan imawlan-is.

adeknun adsudnen eccahed; adezzallen, azekka zdat-sen udmawn-ennsen ar-eccerq. t̄talaben di-ŷebbi adisemmel af-yigad yemmuten eddnub n-eddunnit; n ca lLeh a ten yejeel ŷebbi d iqriben n-Sidna Muhammed d-yigad (5) i f ara ikareb Sidi R̄Rsul eLLah. t̄talaben lebyi i-nitni, t̄talaben elkerzan i-yigad yellan di-ddunit.

zzyarat l-lmeyytin di-leid tamezyant weerit, mahzunit (6) nezzeh. imettawen, ennahtat, leŷzen t̄ruħunt-eŷ mkul ljiha. (7) t̄fekhiren igad yellan mahmmulit mmuten.

mti ŷ-uyalen s aq̄ham, adsirden adelsen ellebsa sean el-leali, adferqen elfedra.

adebdun elfedra yeŷ-sin: lħeqq izawaliyen jjan-t degg-eq̄ham, elħeqq ggemrabden t̄tawin-t yer-tejmaet.

lamin adiberrel adennejmaesen. imrabden qqimen di-nnsaf n-tejmaet, jjajjan zdat-sen ticekkarin i g i

recueillir. Cello qui a porté des bûchers abandonnés
paraux passants pour qu'ils puissent manger jusqu'à
ils voient qu'ils soient rassasiés.

Une fois arrivés au cimetière, chaque famille va
visiter les tombes de ses parents; on dépose sur cha-
cune un peu de nourriture. On entoure la tombe de l'un
de ses défunts : un de ceux dont on a gardé un plus
profond souvenir, qui était particulièrement cher, qui
a été enlevé à l'affection des siens. On s'incline,
on embrasse les pierres-témoins, on prie face à la
tombe, le visage tourné vers l'orient.

On demande à Dieu de pardonner aux défunts les
péchés qu'ils ont commis durant leur vie : " Plaise à
vous, Seigneur, notre Dieu, de les mettre au nombre
des proches de Notre Seigneur Mohammed et de ceux que
le Prophète du Très-Haut prendra en sa garde". Ils ré-
clament pour eux-mêmes les faveurs qu'ils désirent ;
ils imploront la protection divine pour ceux qui sont
sur cette terre.

Les visites au cimetière pour la Petite Fête sont
très pénibles, les gens ont le coeur en deuil. Lar-
mes, soupirs, tristesse retentissent de tout côté.
Ces marques (d'affliction) font plus vivement re-
prendre souvenir de ceux qu'on aimait et qui sont
morts.

DISTRIBUTION D'ELFEDRA

Quand ils reviennent à la maison, ils font leur
toilette et revêtent leurs beaux habits. Puis on fait
le partage de l'aumône de la rupture du jeûne.

On la scinde en deux parts : celle des pauvres
qu'on laisse à la maison et la part des marabouts
qu'on emporte à la tajmât.

L'amin convoque les gens à l'assemblée. Les mar-
abouts se tiennent au milieu de la tajmât. Ils ont
placé devant eux les sacs où les gens déposeront

ttarran enneema ttazart. irgazen ttawden, mkul yiwen
s-udellac l-lfedra ; aṭ yesmir yr-etcekkarin ggemrabden.

imrabden dessun s-elhir i-ka bbⁱⁿ a-yebbⁱⁿ , qqaren :

a k yeḥrez Rabbi arraw-ik .

adyezdi Rabbi lhawa kegg d-watmatn-ik .

a ken yejseel Rabbi d aḥḥam ameqran .

a wen a-yefk Rabbi ans a (a) tettakem .

adyejseel Rabbi lbaraḳa degg^o ayla-nnwen .

ceyyesen arrac tteqcicin adawin i-izawaliyen el-
heqq a tn-iā isaḥen.

izawaliyen irkull ur qebbeln ara lfedra l-leid ta-
mezyant Maca tujjal yetmetran d-igujilen.

ttarib ttmanya lamin adisemmi (i-) igezzaren a-
ra yezlun elmal n-tmecret, a ten ferqen.

i-tmecret irgazen irkull zemren adezlun elmal, la-
meena di-ssuq igezzaren bden aḥ-sin: d aklan, d i-

herriyen. aklan d wid izellun ttazun elmal. iherri-
yen d wid yettayn elmal znuzun aksum. akli iheddem

s-lijara s-yettak win yetjaren degg^o-eksum.

di-leemala jerjera qqaren "aklan" degg^o-emkan wawal

(8) "igezzaren." aklan-enni bbⁱⁿ-ten-iā zik si-berr

Sudan iwakken adilin d iqeddacen. llant tuddar degg^o-
aydeg zedyen Maca aklan. dg-(at)silem n elsarḥ n-at

Mengellat Maca yiwen weḥḥam i g-ellan iherriyen.wi-
yad d aklan irkull. ttemyejwajen d-iherriyen alam-

ma uyalen d icebḥanen.

l'orge ou les figues. Les hommes arrivent chacun avec le couffin d'elfedra. Il en répartit le contenu dans les sacs des marabouts. Les marabouts donnent des bénédictions à chacun de ceux qui ont apporté leur part. Ils disent :

"Que Dieu vous conserve vos enfants! Que Dieu affermissse l'entente qui règne entre vos frères et vous! Que Dieu fasse de vous une grande famille! Que Dieu vous donne afin que vous-mêmes puissiez donner! Que Dieu répande sa bénédiction sur vos biens!

On envoie garçons et fillettes porter aux pauvres la part qui leur revient.

Ceux-ci n'acceptent pas tous cette aumône faite à l'occasion de la Petite Fête, à moins que ce ne soient des veuves-méridiantes ou des orphelins.

EGORGEMENT DE LA TIMECHRET

Aux approches de huit heures, l'amin désigne les hommes qui égorgeront les bêtes de la timechret et feront les parts de viande.

Pour une timechret tous les hommes peuvent procéder à l'immolation des bêtes. Par contre, dans les marchés, les bouchers se divisent en deux catégories : les noirs (esclaves) et les hommes libres. Les noirs sont ceux qui égorgent et dépècent les bêtes. Les hommes libres sont ceux qui achètent les bêtes de boucherie et en revendent la viande. Le noir travaille pour un salaire que lui verse celui qui revend la viande.

Dans la commune (mixte) du Durdjura, on emploie le terme "noir" (esclave) à la place du terme "boucher". Ces noirs ont été amenés autrefois du Soudan pour servir de domestiques. Il y a des villages peuplés exclusivement de noirs. A Aït-Ailem, dans la tribu des Beni Menguellat, il n'y avait qu'une maison habitée par des hommes libres. Les autres étaient tous des esclaves. Ceux-ci se sont

tilawin degg^o ehham theggint elfadur. melsub
ttaklast i g-melzumen-d ennwal.

d elmakla melsub am-ufdir, yiwen unεruk-ennsen .
lamkayen afdir yettebba deg-dajin, taklast tetteb^o
ba di-terbut. tarbut-enni teççaççar (9) d aman. a
s ernun ifelfel, lebsel, tasemt. imiren adegren ti-
cuftin urukti-nni mti ã-ebbel terbut.

adεerden ilbiben, lquraba, ttmusni-nnsen (10), ad-
fedren.

elweqt n-etzallit aã-yawed. ccih adyedden i-tzal-
lit. adruken di-mkul ljiha Ƴel-ljames. adyekcem ccih,
a sen yini: "eyya attzallam, a lmummin". adyezwir ader-
nun elhadrin z-deffir-es d eddarat. adsusmen merra .
mti yekfa tazallit adyeddem taktabt adiyer adifesser
tisurtin l-leqran.

adyebdu elhedra amm-akka: "Sidi Rabbi l-lealamin,
elhaleq n-eddunit, ulac wi t yessnen, ulac w ara t i-
sewwren. ur yesei ara bbudem. yetwali ka ma yehleq .
yehleq iman-is dg-ennur.

eddunit tettef Ƴer-s s-elqedra, d elqedra-ines.
elard-enney tbedd aff-aman, aman bedden ff-edƳay, ad-
Ƴay ibedd aff-adu, adu ibedd af-ettlam, ettlam ibedd
af-usigna, asigna af-yicc bbezger. azger tettf-it el-
qedra, elqedra deg^o fus n-Sidi Rabbi. deg-jehnid alam-

mariés avec les premiers, si bien que tous sont devenus blancs.

Dans les maisons les femmes préparent le déjeuner. C'est la tah'last qui convient pour ce repas.

C'est un met semblable à la crêpe; on le pétrit de la même manière. Mais alors que la crêpe ordinaire est cuite dans la poêle, la tah'last est cuite dans un plat. On le remplit d'eau; on y ajoute piment, oignons, graisse. Et, lorsque le tout bouillonnera, on y jettera les boulettes pétries.

On invite à ce repas amis, proches et connaissances.

LA GRANDE PRIERE

Le moment de la prière va arriver. Le chikh fait l'appel à la prière. De tous côtés on gagne la mosquée. Le chikh y pénètre et dit : "Venez à la prière, ô croyants!" Il prend place au premier rang, les assistants se groupent en cercles derrière lui. Tous se taisent. La prière achevée, il prend le livre, en lit quelques sourates et les commente.

PRECHE EXPLICATIF DE LA DOCTRINE

Il commence en ces termes : " Notre Seigneur Dieu, Maître des mondes, nul ne le connaît. Personne n'en peut faire le portrait. Il n'a pas de visage. (Et pourtant) Il voit toute sa création. Il s'est fait de lumière.

Le monde tient par la force, sa force à Lui. Notre terre repose sur les eaux, les eaux reposent sur le roc, le roc est posé sur le vent, le vent sur les ténèbres, les ténèbres sur les nuages, et les nuages sur une des cornes d'un boeuf. Ce boeuf est soutenu par la puissance divine, laquelle réside en la main de Dieu.

De la queue à la tête du boeuf (soutien) du monde il y a mille années de marche.

d aqerru bbezger n-eddunit alef n-essna n-tikli; deg-
ihaf ggicc ar-yihaf ggic hems meyyat sna. mti ten-
hezz ddnunit d netta i g-etbeddilen icc".

imiren aduyal aff-ank i g-etlal llufan g-ete-
bbut ggemma-s. (*) Rebbi s-elqera-s yerra aqcic-enni
ttaqcict. degg-ass-enni Rebbi ur yesseneat i-hedd .
Rebbi adilaei llufan: "tellig di-ttam, aql-i a K
ssufyey yer-tafat. (11). aql-iyi hleqy-ak snat wal-
len attettwalid, sin imezzuyen attselled, sin ifas-
sen i s a (a) theddmed attettatafed elhaja, sin ida-
rren i f a (a) tlellud; yur-ek tinzar n-ennif g a (a)
tefftarrad ennefs w attesfuhuyed; yur-ek imi attetted
u teeqlad elbenna.

i-tamzi-inek aql-iyi qbely-ak d lemezzya sin
leewanser uyeftki degg-edmaren ggemma-k. aql-i a K-in
hebbrey (12) yestheqq attayed awal-iw w attilid ur
thezzent ara ff-ayn ara k hedmey d lemderra. tetsa-
yalt-iyi tamagict, tsalasy-ak elmut. etbes abrid
yelhan bac attilid g-at-ljennet. ehdu yir-ebrid ak-
kn ur tefttilid ara di-ccuqawa, ur teftruhud ara yr-
etmess.

tegginey lemer n-ebnadem s-reba leelamat l-
lqurub l-lmut: tamart, tuymas l-leeql, ccib, tukksa
bbuglan. thebbirey-K-in s-leqruf n-elmut ggigad ik-
yecban. zzall akkn a k semmey ddnub-ik. ay awal-iw,
ur ssmehsis ara ccitan.

(*) Passage omis, voir note IOa.

D'une extrémité d'une corne à l'autre il y a cinquante ans de marche. Quand le monde se met à trembler, c'est que le boeuf change de corne. "

Ensuite il en arrive à la formation de l'enfant dans le sein maternel. Le Seigneur Dieu voulut autrefois montrer à ses saints la manière dont les anges créent un être vivant. Mais un de ces saints révéla le sexe d'un garçon encore dans le sein de sa mère. Dieu, par sa tout-puissance, changea ce garçon en fille. Depuis ce jour, Dieu n'a plus rien révélé à personne.

Il s'adresse au petit enfant et lui dit : " Tu étais dans les ténèbres, je vais te faire sortir à la lumière. Je t'ai façonné deux yeux afin que tu puisses voir, deux oreilles afin que tu puisses entendre, deux mains pour travailler et prendre les choses, deux pieds pour marcher. Tu as également les narines de ton nez afin de respirer et de sentir ; tu as une bouche pour manger et apprécier la saveur des aliments.

Pour ton enfance je t'ai fait le don gratuit de deux sources de lait sur la poitrine de ta mère. Mais, je t'en préviens, il te faut écouter ma parole et ne pas t'attrister des épreuves que je t'enverrai. Tu peux exiger de moi ta nourriture, comme je suis en droit d'exiger de toi la mort. Suis le droit chemin afin d'être parmi les élus. Eloigne-toi de la voie perverse afin de ne pas être placé parmi les méchants réprouvés et que tu n'ailles pas au feu (de l'enfer).

Pour marquer les étapes de la vie de l'homme, je te donne quatre signes, indices des approches de la mort : l'apparition de la barbe, la sortie des dents de sagesse, la calvitie et la chute des dents. Enfin, tu en es prévenu par la peine que te causera la mort des gens de ton âge. Adonne-toi à la prière pour que je pardonne tes péchés; écoute ma voix, n'écoute pas Satan.

lerwah el-lmummin atn i d-awin elmuluk al-jennet
beed ~~l~~ayāt n-eddunit. i-lerwah eccuqawa wqemy-asen
timess.

eljennet aff-akken twafessren elkutub am-lejnan.
elqasa-s d eddheb, d elyaman w elyaqut. elfakya deg-s
m-kul ezzin. ttjur-is izuran-ennsent g-igenni, ccedb-
ennsent icellq-ed yel-lqasa. di-nnsaf tella tqubbeṭ
en-Sidna Muhammed RRasul eLLah. di-rebea tYemmar n-et
qubbeṭ-enni ttazzalen rebea isaffen n-tamment d-wudi.
a nescu dinna s-yinselmen mkul yiwen meyya lhalat:tēs
ea w tessein n-ethuriyin, ti-s meyya tinna n-ddunit.

a m a(a)yili bab-is yessa takniwin, d zziwaj a-
mezwaru ara itebbtēn: azekka yum elqyama ttinna ara
yay di-ljennet. ma ur tessei ara tamezwarut edderya,
t-ti-s snat ma tessa dderya ara yenneqbalen. ma g-el-
la ur yessei ara n-edderya win yuyen takniwin (t)tamet
tut*ara yescu di-ljennet. *tamezwarut

Rebbi yeṭṭak-ed ekter bbayn a(a)s yedleb ebnadem
di-ljennet.

af-lemtel, yiwen yellan di-ljennet ma iwala tasek-
kurt tcedda-d deg-genni imenna aṭ yeṭṭ, imiren az-d
ers attebb^o aṭ yeṭṭ. Sidi Rebbi l-~~l~~amin s-elqedra-s
adyehyu leadam-is attuyal ar-affug.

jihennama z-dat eljennet. helqey-t i-leasaṭ d-yem
zuhyen. deg-s sebea ifurna mkul yiwen ttimess-is(IJ),
aff-akken mudneb hedd adyeyli yr-etmess-agi ney ar-ta-
yed iweeren ekter n-etmezwarut.

Les âmes des croyants seront emportées par les anges après leur vie terrestre; quant aux âmes des réprouvés, je leur ai préparé le feu.

Le ciel, d'après les commentaires des saints livres, ressemble à un jardin. Le sol en est d'or, de diamant et de pierres précieuses. On y trouve des fruits de tout genre de beauté. Les arbres ont leurs racines dans le ciel et leurs rameaux pendent vers la terre. Au milieu se lève la qoubba de Notre Seigneur Mahomet, le prophète de Dieu. De ses quatre coins jaillissent des ruisseaux de miel et de beurre.

Nous autres, Musulmans, nous y posséderons chacun cents femmes; quatre-vingt-dix-neuf houris, la centième étant notre femme de la terre. Celui qui aura eu des co-épouses devra prendre la première d'entre elles. Dans l'au-delà donc, le jour de la résurrection c'est celle-là qu'il aura en paradis. Si cette première épouse n'avait pas eu d'enfants, ce serait la seconde, si toutefois elle-même a eu des enfants, qui prendrait place. Et si l'homme qui avait plusieurs co-épouses n'en avait eu aucun enfant, il aurait la première d'entre elles au paradis.

Dieu accorde bien au-delà des demandes que l'on peut faire au paradis.

Prenons un exemple. Celui qui habite le paradis, vient-il à apercevoir une perdrix qui passe dans le ciel, s'il désire la manger aussitôt, elle se posera toute cuite et il la mangera. Mais Dieu, le Seigneur des mondes, par sa toute-puissance, redonnera vie aux membres de l'oiseau et il reprendra son vol.

L'enfer se trouve devant le paradis. Je l'ai créé pour les désobéissants et les orgueilleux. Il s'y trouve sept fournaises de feu, chacune avec son feu particulier. Selon son degré de culpabilité le réprouvé tombera dans ce feu ou dans un autre plus dévorant que le premier.

bac adiseddi yel-ljennet tella yiwet tqentert n
geddac n-essna n-tikli. erqiqet amm-anzad, qettiet
ekter l-leqdae isekkin. elmumnin, igad iheddmen twab
twab emnsen azen-d uyalen af-lusayef el-lbizan. a (a)
tn awin alamma d eljennet. esseyyat l-leasaɣ aduya-
lent af-ssifa l-lewkuc; fi-leud a ten smensen a ten
deggren ɣr-etmess.

beɛd adyeɣtem eccih af-teqsit n-Sidna Ibrahim
ljalil aff-asm iruh adyezlu mmi-s Sidna Ismaeil ney
Sidna Isħaq bac yaɣ awal i-Sidi Rebbi l-lealamin.lu-
kan yezli Sidna Ibrahim ljalil mmi-s, baba-s adye-
zlu mmi-s. Rebbi ur yebɣi ara adyeɣred akkenni; icegg
e-az-d ikerri yekkes di-ljennet. leqran imettel aff-
ayaɣi: yestħeqq adyaɣ bnaɛem awal n-Sidi Rebbi am-
Sidna Ibrahim ljalil. (I3a)

qbel adifakk eccih tisurtin tineggura, ka d-ye-
zzin din adekkren ademdeggaren f-uqerru n-eccih a t
sudnen d amezwaru. ealaɣater win ara yeknun af-uqer-
ru n-eccih d amezwaru, d neɣta ara yellin tabburt n-
eljennet. imiren adferɣen medden.

ademyafaren medden bbaygar-asen deg-m ara tekfu
tzallit alamma meħsub d sell-azekka-nni. (14).

mti mbaɛaden a m ara teddun wa ɣer wa ademyinin:
"eħ-ek meħruk" msudanen iqerray d-ifassen. mti-d
emfaraɣen ademyinin: adyeɣfu Rebbi ddnub-enney,
yessɛr leɣub-enney.

Pour gagner le paradis, il y a un pont de je ne sais combien d'années de marche. Il est mince comme un cheveu, tranchant comme le fil d'une épée. Les croyants qui auront pratiqué les bonnes oeuvres verront celles-ci se transformer en aigles qui les emporteront jusq'au paradis. Les péchés des rebelles prendront la forme de bêtes redoutables qui, au lieu de les arracher au feu, les y précipiteront.

Ensuite le chikh termine sur le récit de notre Seigneur Abraham, l'ami (de Dieu), quand il partit égorger son fils, notre Seigneur Ismail ou notre Seigneur Isaac pour qu'il obéisse à la parole du Seigneur des mondes. Si notre Seigneur Abraham, l'ami (de Dieu) avait égorgé son fils, le père égorgerait son fils. Dieu ne l'a pas voulu ainsi: il lui envoya du ciel un mouton. Le Coran prend ceci comme exemple: l'homme doit obéir à la parole du Seigneur Dieu comme l'a fait notre Seigneur Abraham, l'ami (de Dieu).

PARDON MUTUEL

Avant même que le chikh ait achevé les dernières sourates, tous les assistants se lèvent et se bousculent vers la tête du chikh à qui l'embrasser le premier. En effet, celui qui se penchera le premier sur la tête du chikh, celui-là ouvrira la porte du paradis. Aussitôt après les gens se séparent.

Ils se donneront mutuellement le baiser de pardon, (ce qui pourra se faire) depuis la fin de la prière jusq'au surlendemain. Quand ils sont éloignés, au moment où chacun va vers l'autre, il se disent: "Bonne fête". Ils s'embrassent la tête et les mains. Puis quand ils se séparent, ils disent: "Que Dieu pardonne nos péchés et recouvre d'un voile nos fautes."

tameddit adennejmasen medden yer-tejmaest. lamin adyefk timecret.

timecret qqaren-t ttihamin. mkul tahhamt deg-s setta iterrasen. elwacul yellan deg-s tnaç adawin snat n-tthamin-enni. elwacul yellan di-tlata adawin ennefs n-tehhamt. widak yellan di-sebea ney di tmanyā, widak yellan di-rebea ney di-hemsa ttemriran (25) iterrasen. aterras d elheqq a(a) ḡ-iṣāhen yiwen bnaḏem.

lweqt yefreq lamin timecret adeṭṣeggiden di-tejmaest "igad izaden?" ney "igad ihuṣṣen?" wa yeqqar: "u m aa rrey aterras", wayed as yini: "w a (a) yi-rren sin iterrasen?" ademriren bbaygar-asen. adiruh yiwen deg-sen al-lamin as yini: "efk-iyi-ḡ tahhamt ad awiy deg-s ayen yellan d iterrasen i(yi) ḡ-iṣāhen. iterrasen-enniden rriy-ten i-leflani". mti ḡ-yuyal adferqen neṭṭa d-winna.

mti ḡ-ebbān medden timecret adruhen al-ljamee i-tzallit amm-ayen iṣeddān. ihhamen yenwan adawin tirbutin n-seksu al-ljamee, adeṭṭen imezzulla d-yigad i-ḡedren din. mti ṣṣan azen-ḡ eṭṭren elfaṭiḡa.

mti teffyen medden di-tzallit adruhen s ihham-ennsen. adseqqin elwacul tteam ggirden, aksum. adeer-den adeṭṭen.

PARTAGE DE LA TIMECHRET

L'après-midi les gens se réunissent à la tajmât.
L'amin va distribuer la viande de la timechret.

La viande à répartir s'appelle "des maisonnettes". Chaque maisonnette comporte six "hommes". Une famille à douze personnes emportera deux "maisonnettes". Celle constituée de trois personnes emportera une demie-maisonnette. Ceux qui ont sept ou huit ou quatre ou cinq, se cèdent des "hommes". Un "homme" est la part qui revient à une personne.

Au moment où l'amin préside la distribution de la timechret, on entend crier dans la tajmât : "Qui a trop de viande?" ou "Qui n'en a pas assez?" Un autre demande : "A qui dois-je céder une part?" Un autre réclame : "Qui pourra me céder deux parts?" Et on se les cède mutuellement.

Tel s'en va trouver l'amin et lui dit : "Donne-moi une "maisonnette", je prendrai le nombre de portions qui me reviennent; les autres je les donnerai à un tel." Quand il rebient vers son associé, il partage avec lui.

PRIERE COMMUNE

Quand les gens ont emporté leur part de timechret, ils s'en vont à la mosquée pour la prière comme par le passé. Les familles qui le désirent apportent des plats de couscous à la mosquée afin de faire manger ceux qui auront pris part à la prière et les personnes présentes à ce moment-là. Quand tous ont mangé, on récite des bénédictions.

Au sortir de la prière, chacun rentre à la maison. On sert le couscous de blé à la viande; on y goûtera (au moins).

azekka-nni adiberreh lamin adennejmasen essada-
ga i-tqerrabin ggemrabdn-enney. mkul yiwen adyefk
ayen yenwa. adiyafar lamin d-ettemman d-kra ggemda-
nen n-etqerrabin ggemrabdn-enney. mkul yiwen adiruh
Yr-ecceyl-is. tilawin adcebbhent adruhent Yr-ezzyara
aduqment uraren di-lemqamat.

LA PETITE FETE: NOTES

(1) ms. "deg idh benad'em amogran, noujerreb, ioumenen,
ikhdemem mlh eddin, itzallan b oukhkham "...

(2) ms. "thafath thamzouarouth bouass im ara ilal ",
corrigé dans la marge en " af oud'em eçgbah'".

(3) ms. "d'oubrid' abrid' ". D'habitude on a "abrid
abrid'".

(4) ms. "tin ibbuin tirolin tebbui"; dans la marge
une correction remplace "tjrolin" par "tarbut".

Les points diacritiques chez Crouzet indiquent la
spirante sourde, non pas l'emphatique.

(5) ms. "d'i igad' ". "d' " est donc préposition ici.

(6) ms. "ziarath lmiitin ldéd ser'ir oua'ret mah'zu-
nith". "ziarath" et "mahzunith" sont au pluriel, a-
lors que "oua'ret" est au singulier.

(7) Dans le ms. suit: "imet't'aouen tsazzalen aflharik
elaa'li ": phrase qui semble peu kabyle et qui sent
la traduction.

(8) ms. "deg oumkan uawal " : on s'attend à "bbawal"

AUMONE EN FAVEUR DES DESCENDANTS
DE SAINTS MARABOUTS

Le lendemain l'amin convoque les gens à une réunion au cours de laquelle on recueillera l'aumône en faveur des descendants-gardiens de santons. Chacun offre ce qu'il veut. Puis il donne le baiser du pardon à l'amin, aux tomman et aux descendants de marabouts (qui sont là). Chacun alors retourne à ses occupations.

Les femmes font (leur) toilette pour aller en pèlerinage et organiser des danses aux lieux saints.

(9) ms. "itečar"

(10) ms. "ad a'rdhen ih'abiben, loqaraba s, themousni - nsen"

(10a) passage omis : Sidi Rebbi nniqal yebya ad yesnet i lawleyya amek lmuluk helqent erruħ. yiwen lewli yekcef yiwen weqcic di tæebbut ggemmas.

(11) ms. "aqlak soufferer'th tafath"

(12) ms; "aqli akkin khobberer'"

(13) ms. "m koul iouen n times is".

(13a) cf. note 3b de la Grande Fête.

(14) A cet endroit, avant la note mise en retrait, on lit dans le ms. : "tsemyouqaren' :"

(15) ms. "temrurun nar' temriran". Les deux points indiquent l'affriquée.

L E I D T A M E Q R A N T

leid tameqrant d elmusem n-eddin gginselmen .

(t) tawhaydit i- tmurt l-leqbayel. di- tmurt bbæraben ,
ṭfetṭilen(-ṭ) yumayen. yur-ney ṭtekk hems-eyyam.tren-
nu-ñ af-leid tamezyant af-talast n-cehrayen u eecr -
eyyam; ṭzeg̣gir z-dat ṭeacurt s-waggur. mufetṭlet ger-
yibbass ney yumayen i- tmurt gginselmen.

ṭqarib-is ḥmestac n-yum ṭṭuyalen-ñ yemsafren al-
lembacl-ennsen.

ḥedmen merra lmejhud-ennsen akkn a ñ-asen s iḥja-
mn-ennsen. ḥaca win imi yeṭwaeder elhal, melsub
win yurez cc̣fel, ney ur yesei ara i s ara ñiiruh.
igad yeseen ṭilhuna qefflen-tent; j̣jajan iessasen
ṭhellisen-ten. ney ma llan sin ñ atmaten, s-ennuba
ara ñ ẹtṭasen di-leid: yiwen adyeṭyama di-ṭhanuṭ.
imsafren m aa kkern a ñ-ruhen, ṭṭawin-ñ yid-sen
leḥwayej yestelqen i-leid. wid ur ñ-neṭṭawi ara
yid-sen leḥwayej, ṭṭayen m ara ñ-awden yer- tmurt.

Leswaq ṭtaçaren ekter bḅayn iseddin. elbie w =
eccra yeṭherrik. theggin-ñ medden elqecc i s ara s-
eddin tameyra. di- tmurt-enney eljemsa taneggarut
ṭberriken di-ssuq, qqarn i melmi d eleid. di-leid

LA GRANDE FÊTE

La Grande Fête est l'une des solennités de la religion musulmane. Elle présente un caractère unique en pays kabyle. En région arabe, sa célébration dure deux jours. Chez nous, elle dure cinq jours. Elle arrive après la "Petite Fête" dont elle est séparée par un intervalle de deux mois et dix jours; elle précède l'Achoura d'un mois. Chez les musulmans cette solennité dure d'un à deux jours.

Préparatifs.

Une quinzaine de jours avant la "Grande Fête", les gens qui vivent à l'extérieur reviennent dans leurs familles.

Ils font tout leur possible pour rejoindre leur foyer; à moins d'en être empêchés, tel celui qui est retenu par son travail ou celui qui n'a pas l'argent du retour. Ceux qui ont des boutiques les ferment ou bien y laissent des gardiens qu'ils paient. Ou encore, s'ils sont deux frères, ils reviennent à tour de rôle pour la "Fête": un seul reste pour tenir la boutique.

À leur retour ces voyageurs apportent les vêtements qu'il faut pour la fête. Ceux qui n'ont rien apporté en achètent à leur arrivée au pays.

Les marchés sont plus animés que les fois précédentes. Vente et achat vont bon train. Les gens préparent les habits qu'ils mettront pour la fête. Dans notre région, le dernier vendredi, on annonce au cours du marché, quand sera la fête. Pour la

tameqrant merra medden ~~tt~~ayen lehwayej tijdidin. azekka-nni l-leid imdanen iheddmen mlih eddin ~~tt~~uzumen , tennden izenqan, tennden ihhamen, zzizdigen kul - ci. azekka-nni tebdu leid.

ass-agi amezwaru n-leid neqqar-as "ass n-etsew-wiqt".

tasew-wiqt tetwaceyyin ssuq aneggaru i Yr yetqerrebb lmusem yetnejmae lyaci. ademcahaden yeff-aggur. ad yeddem yiwn wergaz yiwet teelamt s lamer l-lqayed n-essuq adisegged i-lyaci ad asn yini "tasew-wiqt atteemmer i-wass l-lmudee lflan."

di-lelkum-nney eemmen tlata leswaq ass n tsew-wiqt ssuq l-ljemea, ssuq n essebt, d-essuq l-lhedd. eddurt ara itebben leswaq i-emmen ass n tsew-wiqt, ur eemmen ara.

adelsen yemdanen llebsa tajdit u adeqqnen lhenni. amek ~~tt~~ewqimen lhenni di-lesyudat leqbayel ?

di-leid, beddun ~~tt~~ewqimen lhenni ass n-tsew-wiqt tameddit. llan igad-nnidnin, ~~tt~~ewqimen-t weqbel tasew-wiqt.

irgazen, amek(t) ~~tt~~ewqimen ? ihcayciyen, ~~tt~~ewqimen -t di-ccahed d-eddebbuz. irgazen-nnidnin ur nellⁱ ara d ihcayciyen, ~~tt~~ewqimen-t (i)ⁱdudan-nnsen, i = sin ifassn-nnsen; ur yeteeddⁱ ara di-lesuqdat ti -mezwura.

Grande Fête, tous achètent des habits neufs. La veille de ce jour, les gens pieux observateurs de la religion jeûnent; on balaie les rues, on balaie les maisons, on nettoie tout car, le lendemain, la Fête commence.

Le marché de la fête.

Le premier jour de la fête est appelé "jour du tasewuiqt".

Cette foire est fixée lors du dernier marché le plus proche de la solennité. Les gens se rassemblent et donnent leur témoignage quant à l'apparition de la lune. Un homme désigné par le caïd du marché prend un étendard et fait la criée pour prévenir les gens : " La foire aura lieu tel jour." Dans notre secteur il y a trois marchés à l'occasion de "tasewuiqt" : le marché du Djemâ, le marché du Sebt et celui d' Elhedd. La semaine qui suit ils n'ont pas lieu.

Pose du henné.

Les gens revêtent des habits neufs et se mettent du henné.

Comment met-on le henné pour les fêtes en Kabylie? On commence à le mettre le soir de "tasewuiqt". D'autres le mettent avant.

Comment procèdent les hommes ?

Les bons vivants recherchés le mettent à l'index et au pouce. D'autres qui ne sont pas recherchés, affectés le mettent aux doigts des deux mains ; mais il ne dépasse pas les premières phalanges.

igad-nnidnin, tewqimen(-t i-)yiwn ufu; win imi
yehwa, yetewqim-it deg^o-fus ayeffus, wayed-nin
deg^o-fus azelmad.

arrac, tewqimen lhenni i-tudac-ennsen. ernun
tinqidin di-tdukam-ennsen.

tilawin t-teqcicin, yemjalaf amek kkatent lhenni
nutenti d-yergazen. tilawin kkatent lhenni merra
(i-)yfassn-ennsent alamma t-tahlift; ur jja^ojant
yiwn wemkan. ernunt kkatent lhenni (i-)yqejjirn-
ennsent : iqejjiren, llant tigad i t yekkatent a-
la i-tfednin; llant tigad-ennidnin i t yekkatent
(i-)yqejjirn-ennsent alamma ttikeeburin.

imerkantiyen, melmi d ebbin atas l-lhenni, kka-
ten-t ula i-lmal. amezwaru, d ikerri ara yemmez-
len i-leid. Yel-lehher d ezzwayel am-tserdunt,
am-ucawdiw; tewqimen-asen lhenni ger-walln-ennsen.
amek tewqimen lhenni akkn ara iyemm nezzeh ?
adessehmun aman akkn ara rzen kan; adegren deg-sen
lhenni ineyden. rnun-as lmelh akkn ara yimlih;
rnun-as agusim, rnun-as juj-ettib ineyden; a tn
erwin akkenni am-tehrirt yetemyentaden. s-akin a
t eqqnen (i-)yfassn-ennsen.

amserref bbehham adirul yer-ssuq a d yenfeq ak-
sum,

ass n-tsewwiqt, llan igad i d yettayen lmal tti-

D'autres ne le mettent qu'à une main; on le met, comme on veut, à la main droite ou à la main gauche.

Les garçons mettent le henné à leurs doigts et de plus ils se font des points dans les paumes. Les femmes et les filles ne procèdent pas de la même manière que les hommes. Les femmes en mettent plein leurs mains jusqu'au poignet, ne laissant aucune place nette. Elles en mettent également à leurs pieds : certaines n'en mettent qu'aux ongles; d'autres les teignent complètement jusque à la cheville.

Les riches, quand ils ont apporté du henné en quantité, en mettent aussi au bétail. Tout d'abord au mouton qui sera égorgé pour la fête, enfin aux montures, mûle ou cheval; on le leur met entre les deux yeux.

Comment préparer un henné qui teigne bien ?

On fait chauffer de l'eau; dès qu'elle est tiède, on y met le henné pilé. On y ajoute du sel pour que ce soit beau; on y ajoute aussi de l'écorce de noyer et de la noix de gale pilée; on mélange le tout pour en faire une bouillie adhérente. Puis on le met aux mains.

Achat de la viande.

Le pourvoyeur de la famille se rend au marché pour acheter de la viande.

Le jour de "tasewuiqt", il y en a qui se groupent pour acheter de la viande, une tête de bétail : ils l'égorgeant au village

...zellan-t di-taddart, ferrqen-t af-lehsab g-
gedrimen. ela-lemtel a ma a ñ-ay terbaat azger di
hemstac yid-sen, a t ezlum, a t ferqen af-hemstac
(n-)tehhamin. ma yella wezger s-tlatin n-ñuru, win
ara yawin tahhant, adihelles as-mⁱ aa ñ yekder i
lehlas snat n-ñuru. win yebyan adyawwi nnefs n-teh-
hant, adihelles ñuru. win yebyan adyawwi snat tehh-
amin, ma yessa lwacul, adihelles rebaa ñuru. mehsab
tirebbu, i tent yettewqimen d izawaliyen : ttayen
lmal d berru, akkn ur ñ-ettawin ara di-ssuq d leq-
bed.

ttilint-trebbu^e yttayen^e d leqbed^e ela-jal n-errha.
timecret el-leid tameqrant tehd^e lamin, maççi am-
leewacer-nmidnin. mkul yiwen isewweq akkn i s ye-
hwa. dayen llan wiyad adruhen yer-essuq, adennej-
meen di-hemsa ney di-setta, adezlun yiwen wezger
ney yiwet tfunast. adezzenzen degg^o-eksum-is alamma
walan yeqqim-eñ wayen stehqen; adferqen af-akken i
llan. ma aksum yenzan ur ñ yebb^{ai} ara azal bbezger
yemmezlen, ad as weqmen ssuma i-weksum i ñ yeqqime
en, adferqen : mkul yiwen adyefk ayen (i)s-ñ-ebb^{ai}.
akkagi yekkr-azen-ñ weksum s-errha. ma aksum-enni
yebb^{ai} azal bbezger yemmezlen, adferqen aksum-ennⁱ
i ñ yeqqimen. heddemn akka i-wakken a zen-ñ yekker
weksum s-batel.

et se la partage proportionnellement à l'argent versé. Un exemple : si un groupe de quinze personnes s'est procuré un boeuf, on l'égorge et on le partage en quinze parts. Si ce boeuf a coûté trente douros, celui qui prend une part paie, le moment venu, deux douros. Celui qui veut ne prendre qu'une moitié de part paie un douro. Celui qui veut prendre deux parts parce qu'il a une grande famille devra payer quatre douros. Ces groupes sont en fait constitués par des pauvres ; ils achètent la bête à crédit, car ils ne peuvent payer comptant.

Certains groupes paient comptant, car cela revient meilleur marché.

Le partage de viande de cette fête ne dépend pas de l'amin, contrairement à ce qui se passe pour les autres solennités. Chacun achète à sa convenance. Certains se rendent au marché groupés à cinq ou six personnes, ils égorgent un boeuf ou une vache. Ils en vendent la viande jusqu'à ce qu'il ne reste plus que la quantité qui leur suffit ; ils se la partagent entre eux. Si la viande vendue n'atteint pas le prix d'achat du boeuf égorgé, ils fixent un prix pour ce qui reste et se le répartissent proportionnellement à ce que chacun a pris. Ils ont ainsi de la viande à bon marché. Si le montant de la vente correspond au prix d'achat du boeuf égorgé, ils se partagent la viande qui reste. Ils font ainsi pour avoir de la viande gratuitement.

lhalat degg^o-enham t'heggint times yelhan, teg^o
gent ayrum. mti ñ yebbed wemseweq adyefk aksum i =
lhalat. nitenti a t ssirdent adewqment akanaf.

t'tejtirint aksum azegg^oay ur neseⁱ ara iyēs. a t
sirdent, a t cellhent, a t mellhent. sseknafeñt-
eñ af-sin leñnaf. yeknef af-yirij : a ñ-eddem t-
mettut aftat-enni icellhen, a t tger arñafel el-
kanun; atterfed snat teqcadin, a t tsud alamma
yebba mliñ; a t-ñ-ekkes ar-terbut. a t tefett^ot
u az-ñ-ernu zzit tasemmat. adezzin lwacul adeççen.
ney cwin aksum d acway di-zzit : a ñ-eddem tmet-
tut tarbut, a t terr af-elkanun s-ufella gginyen,
attesmir ar-dahl-is zzit; a ñ-csel times s-wadda-s
mti tejjeyjiy zzit, attger aksum ar-terbut-enni
adyeqli. ttreggi s-tyenjajt alamma yebba, a ñ-es-
res tarbut, adyeçç lwacul.

/ tamettut tsud times s-ujeebub. ajeebub d aya-
nim i gezzmen medden di-tyezi, adyeseu leqder el-
mitra; a s flun leeqadi. leeqda taneggarut yellan
yer-yiyf (I), a t flun kan cwiñ akken ara ten -
nejmee nnefs. tiflut-agi, annect n-tiñ bbefruh/(2)
adeerden wigad ara ñ-erden. lwacul ameqran tñ-
walen tamedit imensi n-seksu d-weksum.

azekka-nni d ass el-leid ggiman-is. ass-enni
qqarn-as "ass n-t'hegga" ney "ass n-tmezliwt". eçç-

Cuissons des biftecks.

Les femmes de la maison préparent un bon feu et font de la galette. A son arrivée, celui qui a fait le marché leur donne la viande; elles la lavent et en font des biftecks.

Elles choisissent de la viande rouge, sans os. Elles la lavent, la découpent et la salent. Elles la font rôtir de deux manières. La grillade sur les braises : la femme prend la tranche de viande découpée et la place sur le foyer. Elle prend deux branchettes et souffle sur le feu jusqu'à ce que la viande soit bien cuite; puis elle l'enlève et la met dans un grand plat; elle la découpe et y ajoute de l'huile froide. La famille se met alors à table pour le repas.

Ou bien on la fait rôtir dans l'huile : la femme prend un plat, le met au-dessus du foyer, sur le trépied; elle y verse de l'huile et allume le feu au-dessous; quand l'huile bouillonne, elle met la viande dans le plat pour la faire rôtir. Elle la remue avec une cuiller jusqu'à ce qu'elle soit cuite, elle apporte alors le plat, et la famille se met à table.

/ La femme souffle le feu avec un tuyau. C'est un roseau que l'on coupe en longueur, il a environ un mètre; on perce les noeuds; au dernier, à l'extrémité, on ne fait qu'un petit trou pour concentrer le souffle. Ce trou est de la grosseur d'un oeil d'oiseau./

On invite ceux que l'on doit inviter. Les familles nombreuses préparent pour le souper un couscous à la viande.

Jour de l'immolation.

Le lendemain, c'est la Fête proprement dite. Ce jour est appelé " journée de la victime " ou " jour de l'immolation. "

bañ adyekker lyaci, adelsen am-yidelli-nni; Beed ir-
gazen adruhen al-lqahwa si-mⁱ ara ð-yehder lawan n =
tzallit. elhjalat t̄t̄elhayent-eñ d-imekli n-seksu i t̄-
nawalent.

leqhawi di-tmurt l-leqbayel.

ayaġi iseddān, leqbayel ur ssinn ara d acu d el -
qahwa. ssnen-t zik haca igad yellan di-lewdif yur
irumien; yel-leh̄ir-agi uyalen hefden-t leqbayel
ula d ifellaħen.

zik-enni lqahwa ur teṭnuz ara haca di-t̄baren iru-
miyen; di-lweqt-a ur t̄ weqim ara di-tuddar.

t̄t̄ewqimen leqhawi di-tuddar haca melmi llan lee -
wacer ney degg^g-aggur er-Remdan tikwal; lamecna a-
lamma s eṭriħ el-leħkum. ma tebyid atsekkred lqah-
wa ela-lemtel di-taddart, ad as tinid i-lamin d =
ettman n-taddart-ik; melmi mejjazan af-t̄riħ el-l-
qahwa, adeddun yid-ek yel-lqayed ad as inin : "a K
yehdu Rebbi, serrħ-as i-wergaz-agi ad ay yewqem
lqahwa di-taddart; aql-ay nebya-t; aql-ay ndemm =
it; ur t̄t̄ilint ara q̄q̄qlalat di-lqahwa-ines."

lqayed s-akin adyeddu d-wergaz-enni yebyan adyew-
qem lqahwa yel-lkumiṣar; a s yessefhem lqayed i =
lkumiṣar af-ayn i y-as-ð ennan eṭtemman; lkumiṣar
s akin ad as yefk t̄riħ i ss ara yewqem lqahwa di-
taddart; lamecna lewacr-agi kan ny aggur-enni r-
Remdan kan; bab el-lqahwa-nni ur t yelzim wara l-
lehlaṣ i-Baylek : la lbatita wala leyrama f-elqah
wa.

Le matin, à leur lever, les gens s'habillent (en fête) comme la veille; ensuite les hommes se rendent au café en attendant l'heure de la prière. Tandis que les femmes s'activent à préparer le couscous pour le déjeuner.

Les cafés en Kabylie.

Autrefois, les kabyles ignoraient ce qu'était le café. N'en avaient une idée que ceux qui étaient employés chez les français. Petit à petit les kabyles apprirent à le connaître, y compris les paysans.

Autrefois le café ne se vendait que dans les bars européens; on n'en tenait pas dans les villages. On n'ouvrait un café dans les villages qu'à l'époque des Fêtes ou parfois pendant le mois de Ramadhan, mais seulement avec l'autorisation de l'Administration. Celui qui veut ouvrir un café dans son village, par exemple, doit en référer à l'amin et aux "tomman". Quand ceux-ci se sont mis d'accord pour autoriser l'ouverture du café, ils accompagnent l'intéressé chez le caïd et lui disent : "Nous t'en prions, autorise cet homme à ouvrir un café au village; nous, nous l'acceptons et nous en répondons; il ne se produira pas de scandale dans son café".

Le caïd se rend alors avec celui qui veut ouvrir un café chez l'administrateur. Il explique à celui-ci ce que lui ont dit les tomman. Alors l'administrateur donnera l'autorisation d'ouvrir le café dans le village. Mais pour la durée de la fête ou du ramadan seulement.

Le propriétaire du café n'a rien à payer à l'administration, ni patente ni redevance sur son établissement.

llan igad-ennidnin iseeun t̄rih el-leqhawi : t̄ru-
hun sebbayen leqhawi di-leswaq.

llan igad yebyan adrebhen isurfiyen di-lqahwa di-
tmeɣriwin neɣ tawsiwin : adyewqem bab-is lqahwa
lmudda ggumayen neɣ telt-eyyam ar rebe-eyyam Bar-
ka; lameena bla t̄rih, ela-hater winna ara yewqmen
tameɣra neɣ tawsa yetħhellis i-lbaylak, mkul wah-
hed d ayn imi yezmer; melsub yett̄ak-eð set̄ta fraḥ
l-leɣrama : ma yewqem tameɣra s-ett̄bel d-elbarud,
adyefk eecra fraḥ; won yett̄aken t̄nac fraḥ, adyefk
tlata ħuru i-lbaylek. waɣi yella di-lqanun yak²
di-lsedda.

ljwahi l-laecra, ccij a ħ-yedden i-tzallit. ad-
ezzallen an-tzallit el-leid tamezyant. ccij adyeq-
qar lħatba ihulfen af-leid tamezyant s-et̄efsir n-t-
ħegga, melsub lmacya ara zlun, u-beeð amk ig-eħlel.
" lmacya ihellen tamezwarut i-tħegga, tesstħeq d i-
kerri afeħli yeseen tiħelħalin tiberkanin i-reba
idarren, aqemmuc aberkan, yeseen acciwen, ur nessⁱ
ara ljerħ, ur nedderɣel ara, imezzuyn-is (ur) yess-
tħeq ara adefrin neɣ adcerrgen (3)."

lmeena ucerrg-agi imezzuyn, ytt̄as-eð degg-iwen
leħlak qqarn-as " idammen ". d acu n-ddwa-nnsen
idammn-agi ? ad as frin imezzuyn-is; lmeena b̄be-
fray-agi, ur gezzemm ara i-sin leryaf.

Il y en a qui ont une autorisation de tenir un café, ils se rendent aux marchés pour y faire cuire cette boisson.

D'autres veulent ramasser quelques sous en tenant un café pour la durée des fêtes familiales ou "tawsa's". Celui qui veut agir ainsi ouvre ce café pour deux, trois ou quatre jours, pas plus. Il n'a pas d'autorisation à demander à l'administration car celui qui organise la fête paie lui-même, chacun selon ce qu'il peut. Ainsi celui qui paie un impôt de six francs, s'il veut faire une fête avec tambour et fusils, devra payer dix francs. Celui qui paie douze francs d'impôt devra verser trois douros à l'administration. Celui qui paie dix-huit francs versera quatre douros. Celui qui paie trente-six francs, de même que celui qui paie vingt-quatre francs, verseront tous deux cinq douros à l'administration. Ainsi est-ce prévu par les règlements et coutumes.

La Grande Prière

Vers dix heures, le chikh fait l'appel à la prière. Elle se fait comme celle de la Petite Fête, (mais) le chikh fait un sermon qui diffère de celui de la Petite Fête par l'explication sur la nature de la victime à immoler et quelles en sont les conditions de licéité.

" L'animal licite comme victime est en premier lieu le bélier qui a des cercles noirs aux quatre pattes, la gueule noire et des cornes; qui n'est ni blessé ni aveugle et dont les oreilles ne sont ni percées ni déchirées.

La cause de cette déchirure est une maladie appelée "sang". Quel en est le remède ? Il faut percer l'oreille de la bête et cela afin de ne pas déchirer les oreilles en deux.

"mti ulac ikerri yesan ccurut-agi, adyezlu bab-is
ikerri menwala ara yesun di-leemr-is lehher aseggas.
"ttimenyif adyezlu aqelwac tayat; tayat a-hir usej-
mi; d aejmi a-hir n-tfunast; tafunast a-hir bbelyem;
alyem a-hir n-telyemt."

"win ur nezlⁱ ara tthegga ass-enni, yezmer a t yejj
ar azekka-nni ney sell-azekka-nni; ur yejfat ara
lhal; lamkayen ttimezla bbass l-leid ggiman-is
ay a-hir."

(3b) Beeñ adyeytem ccilh af-teqsiñ n-Sidna Yebrahim
lhalil aff-asmí iruh adyezlu mmi-s Sidna Yesmaeil
bac (ad)yay awal i-Sidi Rebbi lealamin. lukan yezli
Sidna Yebrahim lhalil mmi-s, baba-s adyezlu mmi-s.
Rebbi ur yebⁱ ara adirad akkenni, icegge-as-ñ iker-
ri ikess di-ljennet. leqran imettel aff-ayagi yesset-
Meq adyay bnadem awal n-Sidi Rebbi am-Sidna Yebrahim.
mi Kfan tazallit, adeyren lfañiña adekkren. imiren
adssudnen (i-)uqerru n-eccih. nutni dayen ttimsu-
danen iqerra-nnsen; imiren wa yeqqar i-wa : "leid
tamerbuñt."

mti zzullen, ttemyafaren ttemyeerañen s-imekli.

di-lweqt n-tmezla, adcegnen yemrabden af-lej-
wahi n-tlata n-tmeddit, m-Kul yiwen adyezlu lmacya-s.

mti d bab n-tthegga ara yezlun ikerri, akkn a t
yeqbel, ad as yini :

(*); *ligne omise, voir note (3 a)*

" A défaut d'un bélier remplissant ces conditions , on peut égorger un bélier ordinaire âgé d'un an au moins.

Mieux vaut égorger une brebis qu'un bouc, le bouc est préférable à la chèvre, la chèvre au taureau, la vache au chameau, et le chameau est préférable à la chamelle."

Celui qui n'aura pu faire son immolation aujourd'hui, lui pourra encore la faire demain ou après-demain; il ne sera pas trop tard; mais mieux vaut l'immolation faite le jour-même de la Fête.

Ensuite le chikh conclut par l'histoire de Sidna Ibrahim l'Ami de Dieu quand il alla immoler son fils Ismaël pour obéir à l'ordre de Dieu, Maître des Mondes. Si Sidna Ibrahim avait égorgé son fils, chacun devrait aussi égorger le sien. Mais Dieu ne l'avait pas décrété ainsi : il lui envoya un bélier paissant dans le Paradis. Les Ecritures veulent nous signifier par là que l'homme doit obéir aux ordres de Dieu comme l'a fait Sidna Ibrahim.

La prière achevée on récite les formules de bénédiction et on se lève. Aussitôt les gens vont embrasser la tête du chikh puis ils s'embrassent mutuellement à la tête en se disant : " Heureuse Fête. "

Après la Prière, on échange le baiser de paix et on s'invite à déjeûner.

Immolation du mouton.

A l'heure de l'immolation, les marabouts préviennent tout le monde, aux environs de trois heures de l'après-midi, chacun alors immole sa victime.

Si c'est le propriétaire de la victime qui fait lui-même l'immolation, afin que Dieu l'accepte, il dit la formule suivante :

"ṭhegga-inu, ṭṭwab akkn ellan degg^o-eḥham !"

"tadut wu-byun yels-it ! aksum wu-byun yeçç-it!"

"B- esm eLLeh ! allahu akBar !"

"a t yeqbel Rebbi akkn i t yeqbel i-Sidna Yebrāhim ḷhalil !"

mti bab n-ṭhegga ur yessin ara adyezlu, adyewqem lewkil; lweqt (n-)tmezla ad as yini bab ikerri i-lewkil-is : "wekkley(-K)". winna adyeqbel lewka la. ṭṭwab attekk irkel iεeggalen.

ikerri-nni yemmezlen a s ekksen aglim-is, a t fetken, a s ekksen izerman, akerciw, tafwat; ad as ekksen idarren; adsellqen ḷjeṭta-s degg^o-eḥham.

amesluḥ d aksum ikerri yemmezlen ur nefriq ara . kkesn-as haca afwad, akerciw lak^o d-bu-zelluf d-u-yoddid.

afwad, tasa, ul, adifan, tureç; melsub ayen yellan dahel ggedmaren ikerri.

bu-zelluf d aqerru d-idarren ikerri ney (n-) tayat. ṭṭarran-t af-tmess; mi terya tadut ny yerya cceer, a t-iḍ ḍdmen a t jerḍen s-elmus.

ayeddid d alim ikerri ney (n-) tayat ara d-ekksen m ara tn ezlun.

ass bḅis telt-eyyam neqqar-as "ass m-bu-zelluf" ṭlusum yemdanen llebsa l-leid; irgazen ṭrukun al-lqahwa; arrac ṭṭuraren deg-zenqan; tilawin ṭnawalnt

"Que ma victime soit gage de mérites pour tous les membres de ma famille.

La laine, qui la veut s'en revête.

La viande, qui en veut en mange.

Au nom de Dieu, Dieu est le plus grand.

Qu'il daigne accepter mon sacrifice comme il a accepté celui de Sidna Ibrahim son ami."

Si le propriétaire de la victime ne sait pas l'égorger, il se donne un délégué; au moment de l'immolation, il dit à son remplaçant: " Je te délègue." L'autre accepte cette délégation. Le mérite en revient (donc) à tous les membres de la famille.

Le mouton une fois égorgé, on lui enlève la peau et on lui ouvre le ventre, on en retire les entrailles, estomac, tripailles; on lui enlève aussi les pattes puis on suspend sa carcasse dans la maison.

"Amesloukh" c'est le mouton égorgé et non encore découpé auquel on a enlevé les tripes, l'estomac, les quatre pattes et la peau.

"afuad": les tripes comportent le foie, le coeur, la rate, les poumons, autrement dit tout ce qui est à l'intérieur de la poitrine du mouton.

"bouzellouf" c'est la tête et les pattes du mouton ou de la chèvre. On les met sur le feu; quand la laine ou le poil est brûlé, on les retire et on les gratte avec un couteau.

"ayeddid", c'est à dire l'outre, est la peau du mouton ou de la chèvre qu'on enlève après avoir égorgé la bête.

LE JOUR DE BOU-ZELLOUF

Le troisième jour est appelé "jour de bou-zellouf". Les gens revêtent leurs habits de fête.

Les hommes vont au café. Les enfants jouent dans la rue.

Les femmes préparent

imensi m-bu-zelluf. af-nnsaf bb^oass, t^otemye^oraden med-
den, t^ot^oten imekli. af-lemb^oacel imeq^oranen rennum i-
mensi n-seksu; af-lemb^oacl imezyanen, sselmuyen-^oñ sek-
su uzal.

ass wis robea ihulef idelli-nni s-imekli bb^oeyrum
d-elmerqa bb^oefwad: ass-enni qqarn-as! ass n-eccwa".

ass bb^ois hems-eyyam qqarn-as "ass unegzum imes-
laj! ass-enni adgezmen amesluh, adniwlen imensi ane-
ggaru n-seksu d-weksum.

ass wis hems a ñ esseylin acedluh, a s ekksen iy-
san, a t mell^ohan, a t erren di-lhila iwakken at-
tekcem lmelh, iwakkn ur ye^offuh ara. adyeqqim kra
bussan di-lmelh; mi walan tkecm-it lmelh, a t ssu-
fuyen adyeqqar: a t sersen s-ufella gedni (4) ney
s-ufella n-tgertilt i-yitij. mi yeqqur mli^oh, a t
gezmen, a s weqmen ifelfel d-ezzit iwakkn ur tkeç-
qm ara t^owekka. mi s erran ifelfel, a t erren al-
hila ur keçqm ara iyerd^odayen.

ass-n-teacurt lak d-wussan n-essuq degg^o-aydeg ur
ñ-neffqn ara, ny ass (i g ara) seum inebgi, adgez-
men deg-s a t sebb^oen. mi byan a t sebb^oen, a t
ssirden degg^o-aman yelman.

leid tameq^orant melsub d elmusem l-lcedda, maç-
çi n-ddin; elahater (yur)watmatn-enney di-ddin ,

le souper au bou-zellouf. Au milieu de la journée on s'invite mutuellement à déjeuner. Les familles nombreuses préparent un souper au couscous; les autres se contentent de faire réchauffer le couscous de midi.

LE JOUR DE "CHOUA"

Le quatrième jour se distingue de la veille par un déjeuner composé de galette et d'un consommé aux tripes. Ce jour est appelé "jour de choua".

LE JOUR DU DECOUPAGE DES BETES

Le cinquième jour est appelé "jour de découpage des bêtes". Ce jour-là on découpe la bête et on prépare un dernier souper de couscous à la viande.

Ce cinquième jour on détache la carcasse, on enlève les os, on sale la viande et on la met dans un récipient afin de laisser pénétrer le sel pour qu'elle ne sente pas mauvais. On la laisse quelques jours dans le sel; quand on voit qu'il a suffisamment pénétré, on sort la viande pour la faire sécher: on la met sur une claie ou sur une natte, en plein soleil. Quand elle est bien sèche, on la découpe, on y ajoute du piment et de l'huile afin que les vers ne s'y mettent pas. On met cette viande assaisonnée dans un récipient à l'abri des rats.

Pour l'Achoura ou les jours de marché où l'on n'a pas acheté de viande, ou les jours où l'on reçoit un invité, on découpe un morceau de cette viande et on la fait cuire. Mais avant de la faire cuire, on la lave à l'eau chaude.

La Grande Fête est donc une solennité règlementée par la coutume plus que par la religion; en effet, nos frères en religion, je veux dire les Arabes,

meḥsub æraben, mufettlet yumayen Kan. teḥfekka s -
lferḥ u tejjaja-y-aḥ-ā atas n-ccihwat.

LA GRANDE FETE NOTES

(1) ms. "r'er ir'ef" : probablement pour "yihēf"

(2) le passage entre /...../ fait partie de la note
de Crouzet: c'est une explication supplémentaire.

(3) ad efrin de √ f r y; N.V. afray; déchirer le lobe
de l'oreille

(3a) r^higne omise: ms. "tsimeniif ad' izlou oualbâdh
tikhsi am oula aqelouach"

ṭṭimeniyif ad yezlu walbeed tiḥsi wala aqelwac.

(3b) Ce passage sur Sidna Ibrahim (et non pas Sid-
na Yebrahim) se trouve dans le texte sur la
Petite Fête, à la fin du prêche.

ms. "ad' irra ā " de l'arabe classique arāda,
vouloir;

ikerri ikess di ljennet; ms " ik'erri ikkes " soit
de "eks" paître, soit de "ekkes" enlever.

(4) ms. "sufella g idni". A l'annexion "idni" de-
vient "yedni". On devrait donc normalement
lire "sufella ggedni".

ne lui consacrent que deux jours. Elle s'achève dans la joie et nous apporte bien des plaisirs.

Besmillah a malik l-lqedra
ihelqen timura
s elumur-ek

mennay a y-ā-ehdud isefra
w a ten ttemred merra
s eladama n ccan-ek
d ebnadem i ten yeyra
gg ul-is yura
a lwaħid ur nesai acrik

seβħan allah ihelqen
zzin ifazen
mi s yerna isem n elwiza
d elhelq yennekmalen
acebbub lecfur leeyun berriken
tameɣl-is tejza
elqedd eelayen
d- uqejjir ibernen
degg-ul-iw tezza
leeqel d-wul ruħen
byan ad kedren
i tasa-w amk i t tezza

Au nom de Dieu, maître tout-puissant,
toi, qui as créé l'univers,
de ton pur vouloir.

Puisses-tu m'inspirer mes poèmes,
les faire mûrir comme des fruits,
par la puissance de ta gloire.

Celui qui les lira,
les gravera dans son esprit,
o toi, l'unique, sans associé.

Louange à Dieu,
Créateur de beauté suprême,
Wiza est son nom.

Rien de plus parfait
que ses cheveux et sourcils noirs,
son seul regard console.

De haute taille,
la jambe bien modelée,
elle a conquis mon cœur,

troublant
le fond de
mes entrailles.

d ellsas allah seggm-it

Yel lmeqsud ssiwd-it

rzq-iyi awal yelhan

di leqder sseeli-t

g elcedyan hefd-it

s freli wi t yeslan

aknessad wajb-it

wi y yudan ad^u-it

wekkley-k a rrahman

teffy-ed mezza at- tkewwes

teellq-ed asigres

terna-d sbbad l-lkalfa

s uqezzum i tebgas

d aenqiq yeamer d enwages

akustum n-estifa

mi thedder a gma kesses

g etrumit teefes

g tarabt tessqiq am tgerfa

a y ahir wi-ççan elqares

has ma iderres

wa la wi-qerrben yel ljifa

Assure, o Dieu, les fondations de mes poèmes,
à leur but fais les parvenir,
donne moi ma part de bonnes paroles.

Fais les monter en estime,
protège les contre l'ennemi,
qu'il se réjouisse celui qui les entend.

l'Envieux, occupe-toi de lui,
le malfaiteur, rends-lui son méfait.
je me remets à toi, o miséricordieux.

La chèvre sortit se promener,
musette en bandoulière,
et aux pieds, de l'alja.

Comme ceinture une cordelette,
comme collier des grelots,
comme habit de la toile de sac.

Maintenant écoute la parler,
le français, elle l'écorche,
en arabe elle croasse.

Mieux vaut manger un citron,
qui pique les dents,
que de s'approcher d'une telle vaurienne.

R E C E N S I O N

Al-Fātiha dans la pratique religieuse musulmane du Maroc , à partir du 19ème siècle , par W.S.Cuperus, Utrecht, 1973 ; 188 pp. Impr. Elinkwijk, Utrecht, Holl.

Prenant appui sur une vaste et sérieuse documentation écrite, W.S.Cuperus a présenté en guise de thèse en théologie à l'université d'Utrecht le 1.2.1973, une étude systématique de l'usage de la sourate al-fātiha à partir du 19ème siècle au Maroc. Cette étude originale et minutieuse recouvre en réalité un domaine beaucoup plus vaste. En effet, pour situer et mieux analyser son sujet, l'auteur dépeint l'usage de la fātiha et son évolution depuis les débuts de l'ère islamique et dans les pays aussi divers que l'Indonésie, la Perse, la Turquie, l'Inde, le Moyen-Orient ou l'Afrique du Nord. Cette fresque ambitieuse n'a pour but que de poser les jalons de l'étude de la situation marocaine. Cette étude se divisera alors en deux grands chapitres: l'un descriptif et l'autre systématique dans lequel l'A. reprend sa documentation et l'analyse à l'aide d'un schéma emprunté à Th. P. van Baaren (*Doolhof der goden, Amsterdam 1960*) comme il le mentionne lui-même (p.12 note 4).

La problématique de l'étude naît d'une double remarque faite par l'A. au cours de ses nombreuses ob-

servations et lectures. La première tient au fait que l'usage de la *fātiha* déborde largement le cadre de la récitation coranique ou de la prière rituelle (*salāt*) pour s'appliquer à nombre de circonstances de la vie quotidienne et à diverses situations profanes (maladies, mariages, décès, rencontres, échecs...). La seconde constate que dans ces circonstances et ces situations l'on emploiera également sous le nom de "*fātiha*" de nombreuses prières aux contenus très variés (l'A. les appellera "*fātiha non-coraniques*"). Dès lors la question va se poser du pourquoi de l'évolution de la *fātiha* coranique et de sa relation avec la *fātiha non-coranique*.

Après avoir rapidement cherché le sens du mot et son évolution, tant en arabe qu'en berbère, l'A. avance la définition suivante: "outre la première sourate (la *fātiha* désigne) une prière d'un contenu qui varie selon les occasions, prière toujours accompagnée d'un geste fixe" (p.15), ce geste étant généralement une légère élévation des mains à hauteur de la poitrine, paumes vers le ciel (bénédiction) ou vers la terre (malédiction ou "*fātiha maklouba*").

Le premier chapitre (Aperçu historique) ne présente qu'un intérêt limité. Il était très difficile à l'A., malgré une documentation très étendue, de retra-

cer avec précision les évolutions de l'usage de la *fātiḥa* coranique (FC) et de ses substituts non-coraniques (FNC) au cours des siècles et dans l'ensemble des pays musulmans. Un seul élément précis et constant est à retenir : l'usage de la FC dans la *ṣalāt*. Pour le reste, la classification semble assez arbitraire. L'A. semble chercher un enracinement historique à ses observations marocaines, plutôt que de mener une étude d'ensemble de l'usage de la FC et de la FNC. On en retiendra cependant que l'usage de la FC hors du cadre rituel coranique est sensible dès le VIII^e siècle et clair dès le IX^e. Du IX^e au XIII^e siècle il se développera selon les axes suivants : usage prophylactique et curatif - aumône spirituelle - adjuration - offrande à Dieu pour lui plaire ou pour obtenir l'exaucement de vœux secrets. Dans les siècles suivants, aucun élément nouveau ne semble voir le jour. En revanche, et surtout au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, la FNC va connaître un extraordinaire développement.

Pourquoi cette Fc en est-elle venue à marquer si profondément la vie du croyant dans toutes ses manifestations aussi bien religieuses que profanes ? L'A. en voit la raison dans la forme même de cette *sourate* qui se présente à la fois comme une bénédiction et une prière. Elle peut ainsi devenir indif -

féremment prière constituante de la communauté rituellement rassemblée et prière de circonstance, invocation personnelle et appel à la bénédiction et à la miséricorde. Ce premier chapitre aurait mérité une plus grande précision dans la distinction entre FC et FNC. Il permet cependant d'aborder le vif du sujet avec une attention plus grande et de retrouver dans un cadre plus strict nombre d'observations glanées au fil des siècles...

L'étude proprement dite commence donc avec le chapitre 2. Reprenant la classification méthodique adoptée dans le chapitre précédent; et recouvrant l'ensemble de la vie et des activités du croyant, l'A. recense l'usage de la *fātiḥa* au Maroc à partir du XIX^e siècle. On y relève les premiers textes de FNC (p.57, 62,63...) et on y remarque que, souvent, les deux *fātiḥa* sont employées indifféremment pour les mêmes fins, dans les mêmes conditions, hors l'usage rituel. Ces conditions de temps, de lieu, de personnes, d'attitudes corporelles se révèlent même être plus importantes que le contenu de la prière appelée *fātiḥa*. L'A. en vient alors tout naturellement à analyser ces circonstances de la prière dont le contenu exprimé est relativisé par l'indifférenciation de son emploi.

Le chapitre 3 se présente comme une étude précise des conditions de la *fātiḥa* et il se révèle de loin

le plus intéressant dans la mesure où il permet d'éclaircir les raisons pour lesquelles une prière d'origine coranique en est venue à recourir de son autorité religieuse un comportement pré-islamique, lié aux cultes les plus anciens et les plus fondamentaux de l'humanité (v. déjà des observations dans ce sens p.41 par ex.).

Le lieu de la prière est bien plus souvent le tombeau d'un saint qu'un lieu consacré par les rites religieux. Ce lieu est réputé sacré par la "baraka" puissance de la bénédiction divine, dont il est le siège. Outre les tombeaux, beaucoup d'autres lieux vont jouer le rôle de cadre pour la récitation des fātiha, surtout non-coraniques. On retrouve là tout un ensemble de rites et de croyances destinés à prémunir l'homme contre les forces obscures dont il est la victime ou dont il espère pouvoir bénéficier dans ses entreprises. La FC et la FNC sont donc utilisées pour capter ces forces, exprimées en termes de baraka, au profit de l'impétrant.

Les temps de la récitation des fātiha sont évidemment et d'abord ceux qui commémorent un événement de l'histoire sacrée de l'Islam : naissance du Prophète, nuit du Destin, les deux Fêtes, les moments de la prière rituelle...mais ils coïncident également avec les grands moments de la vie de l'homme

(naissances, grandes décisions, mariages...) ou de la nature. Il y a encore là une reprise des temps sacrés reconnus tels par leur place dans le cycle des saisons, la course de la lune, les périodes de transition de la vie de l'homme. Le choix même des dates religieuses (pèlerinage p.I04) semble être suscité par des motifs religieux d'ordre non spécifiquement islamique.

Les remarques précédentes peuvent être étendues aux personnes les plus aptes à réciter la fātiha. Ces personnes sont choisies parcequ'elles sont traditionnellement considérées comme dépositaires de la bénédiction divine (sultan, chorfa, marabouts, igurramen, tolba) ou parcequ'elles ont fait la preuve de la puissance de leur intercession (marabouts, enfants, certaines tribus ou confréries). L'analyse des attitudes de la prière aurait mérité une mise en relation plus précise avec la gestuelle du sacré, de même que les différentes formes d'incantation.

Les destinataires de la fātiha nous ramènent encore aux fondements pré-islamiques de son usage. Car si la FC s'adresse évidemment à Dieu, ainsi que nombre de FNC, l'A. recense parmi ceux que l'on prie directement, contrairement à l'enseignement coranique : le Prophète lui-même, les anges (sous diverses formes) et les saints... et même la lune (p.II2).

Le chapitre se termine sur une analyse du contenu des divers types de fātiha à l'aide d'échantillons soigneusement choisis. Nous y retrouvons les circonstances de la vie courante, temps, lieux, personnes, divers destinataires - et les intentions déjà recensées.

En conclusion, l'A. tente d'établir un certain rapport entre les deux fātiha. Accompagnées de gestes identiques, en des lieux et des temps dits sacrés, récitées par des personnes détentrices de la baraka elles pourront avoir un quadruple objectif :

1. la FNC est toujours destinée à capter la bénédiction divine,
2. les destinataires de la FNC sont divers - la FC s'adresse à Dieu,
3. les contenus de la FNC sont variés - la forme de la FC est fixe,
4. la FNC est libre - la FC est obligatoire rituellement.

La FC semble donc s'être progressivement détachée de son contexte coranique - tant à cause de sa forme que de son usage - pour entrer dans l'univers de la dū'a (prière de demande) où le croyant musulman rejoint l'éternelle et universelle supplication de tous les hommes confrontés aux mystères de l'existence.

Cette étude dont nous ne possédons que la traduction française, nous a paru intéressante à plus d'un titre. Elle nous laisse cependant assez insatisfaits dans l'ensemble. Le matériel documentaire soigneusement glané et répertorié à travers toute une littérature historique, ethnographique et religieuse aurait pu être traité avec plus de fruits dans la dernière partie. Les quelques remarques par lesquelles l'A. laisse paraître une réelle érudition en matière d'histoire des religions (réf. à von der Leeuw, Chelchod, Mercia Eliade) auraient gagné à être plus étoffées et plus systématiques de manière à mieux montrer ce qui n'est pas suggéré : l'insertion de la FNC - et, par elle, de la FC - dans l'ensemble des rites naturels venus du fond des temps et perpétués jusqu'à nos jours grâce aux grandes religions monothéistes ou malgré elles.

Nous regrettons la très mauvaise qualité de la traduction française qui abonde en incorrections, impropriétés et expressions incompréhensibles. Il serait fastidieux de les énumérer, on en compte presque à chaque page. Citons seulement à titre d'exemple : "audience" pour auditoire (p.78) - personnes "favorites" (?) (p.88) - "réinspérer" pour réanimer (p.104) - droit "d'asyl" (p.100)... Les fautes d'impression abondent également soit dans la transcription (incer-

titude entre sayd et eid (p.102, 105, 132...), soit dans l'orthographe, soit dans la numérotation des notes (v. p.27 : notes 132, 134, 134(sic), 136...). Il est manifeste que ni la traductrice (p.5), ni l'éditeur n'ont une connaissance suffisante de la langue française pour mener à bien une si difficile entreprise.

Tel quel, cependant, l'ouvrage mérite une lecture attentive et constituera pour le chercheur une source de renseignements inépuisable sur les croyances populaires marocaines. On y trouvera, en appendice, une excellente bibliographie (arrêtée en 1968). L'index général très détaillé complète heureusement l'ensemble pour en faire un bon instrument de travail.

Pierre Clavierie

TABLE DES MATIERES

<i>Introduction</i>	p. I
<i>Curriculum vitae de Crouzet</i>	p. 4
<i>Bibliographie</i>	p. 6
<i>Calendrier des Fêtes Religieuses</i>	p. 7
<i>Manuscrit de Crouzet et traduction</i>	
<i>Achoura</i>	p. 16
<i>Notes</i>	p. 38
<i>La Petite Fête</i>	p. 42
<i>Notes</i>	p. 70
<i>La Grande Fête</i>	p. 72
<i>Notes</i>	p. 92
<i>Poèmes de Benaziez Khaled (Ighil Ali)..</i>	p. 94
<i>Recension par Pierre Claverie de "Al-Fatiha dans la pratique religieuse du Maroc..." par W. S. Cuperus</i>	p. 98
<i>Table des matières</i>	p. 107

Numéro 118 du FICHIER
— 26^e année — 2^e trimestre 1973 —

Abonnement annuel 1973 : 12,00 D.A.
France : 14,00 F. F.

Rédaction - Administration :
20, Rue des Fusillés, ALGER (ALGÉRIE)
C.C.P. : « Le Fichier Périodique », N° 4775-75 Alger
Gérant : P. REESINK, 20, Rue des Fusillés, ALGER

— IMPRIME EN ALGERIE —
Atelier de l'Ecole Second. Dioce., EL-HARRACH
